

JOURNAL

HELVETIQUE

OU

RECUEIL

DE PIÈCES FUGITIVES DE
LITTÉRATURE CHOISIE;

DE POÉSIE ; DE TRAITTS
d'Histoire , ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse , que des Païs Étrangers.

D'ÉDIE AU ROI.

SEPTEMBRE 1745.



A NEUCHÂTEL.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES 1745.

1

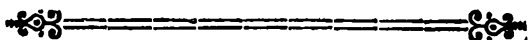
1

1
1
1



JOURNAL
HELVETIQUE,
DEDIE AU ROI.

SEPTEMBRE 1745.



III^{me}. LETTRE

Sur l'Origine de l'Imprimerie servant de Réponse à celle de Mr. BAULACRE, célèbre Bibliothécaire, de Genève; inserée dans le Journal Helvétique du Mois d'Avril 1745. p. 315.

MONSIEUR,

Diverses raisons m'engagent à ne pas laisser sans Réponse les Recherches que vous me faites l'honneur de m'adresser, dans le Journal Helvétique du Mois d'Avril dernier. J'ai quelques Remarques à faire là dessus, & je dois vous communiquer

la Relation de mon petit Voïage de l'Année dernière en Allemagne, que vous m'avez si souvent demandée; mais je ne vous en parlerai qu'autant qu'il peut avoir rapport aux anciennes Editions, que j'ay vues. Je comencerais d'abord par des remerciemens de la Découverte, dont vous nous faites part, au sujet de la Mort de *Fust*. Je vous avoüe, que je trouve vôtre Opinion bien fondée, & que je me retracte de ce que j'avois avancé, que *Fust* vivoit encore en 1473. *. Mais si je me dédis sur cet Article, je n'en serai que plus ferme sur un autre: Je veux dire que la plûpart des Dates, dont j'ai parlé, dans cette Lettre, & dont j'aurai encore occasion de vous entretenir dans celle-ci, sont fausses & faites après coup.

Venons à nôtre sujet. Tout ce que vous dites du Genre & de l'Année de la Mort de *Fust*, me paroît si juste, que je n'y trouve rien à redire. Mais vous avancez, *Monsieur*, ** Que *Fust* avoit vendu plusieurs Bibles à *Paris*, l'An 1462. de l'Edition de la même Année. Permettez moi de vous objecter, que si cette Bible portoit la date, il ne pouvoit pas la vendre
pour

* Voyez Journal Helv. d'Octobr. 1742.

** Journal Helvét. Avril 1745. p. 320.

pour Manuscrite, come tous les Auteurs assùrent, qu'il fit, & si la date ne s'y trouvoit pas, elle doit y avoir été inserée long-tems après par *Schoeffer*. En ce cas, je suis de vôtre sentiment, & je l'apuierai par des découvertes, que j'ai faites là dessus dans mon Voïage.

Passons plus loin & examinons les 3. Pièces du XIV. Tome de l'*Histoire de l'Academie des Inscriptions*. Come je suis d'accord avec Mr. de *Boze* sur ce qu'il dit au sujet des Annales de *Maittaire*, & de la distinction frivole, qu'on faisoit autrefois entre *Gensfleisch* & *Guttemberg*, (Distinction, que je n'ai pas daigné réfuter dans les deux Lettres ou Dissertations que j'ai données sur l'Imprimerie) je ne dirai rien là dessus & je m'arrêterai seulement au Passage*, où il traite de Fable, ce que je viens de dire, savoir, *Que Fust avoit vendu des Bibles imprimées pour Manuscrites*. Il n'apuie son opinion, que par la souscription de ces Livres d'ancienne date. Je ne répéterai pas, ce que j'ai dit dans mes Dissertations**, Si vous voulez prendre la peine de les relire, vous y trouverez des faits- & des raisons, qui ne perdront rien de leur force par le doute de Mr. de *Boze*. Il auroit

* Hist. de l'Acad. des Inscript. pag. 230.

* Journal Helvétique d'Octobre 1741. & Oct 1742.

pû même penser diféremment, s'il avoit fait attention que la Bible de 1462. n'est pas la première, que *Fust* ait imprimée.

Mr. de *Boze* discute ensuite la date du *Decor puellarum*. Je n'ai point lû la Dissertation de Mr. *Ifelin*, que vous alléguez, parce qu'en 1734. je ne vois pas le *Journal Helvétique*, & que depuis lors les premiers Volumes de cet Ouvrage sont devenus si rares, que je n'ai pû m'en procurer d'Exemplaire; mais ma Première Dissertation vous rappellera les raisons, qui me déterminent pour le sentiment de Mr. de *Boze*.

Je viens à la seconde Dissertation qui est dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, & qui concerne la Bible découverte en 1739. & acquise pour la Bibliothèque du Roi. On y cite* d'abord un Passage de l'Édition de *Trithème*, faite par *Jean Schoeffer*, Petit Fils de *Fust*, & on le donne pour une preuve incontestable: Je suis de l'Opinion de Mr. l'Abé *SALLIER*, par rapport à une Bible antérieure, & j'ai pour cela des preuves, qui m'y engagent come on le verra ci après: Mais que l'on veuille faire servir le témoignage de *Schoeffer* de preuve incontestable, je ne saurois l'admettre, & je crois, Monsieur, que vous le

re-

rejetterés come moi. Car que dit *Schoeffer* de *Fust*? Il le nomme *Memorato artis primarium Auctorem*. A la bone heure, s'il en étoit resté là : On pourroit dire, qu'il avoit raison en quelque manière, puisque sans l'Argent de *Fust*, il auroit pû arriver que *Guttemberg* seroit mort, sans parvenir à l'exécution de ses desseins. Mais il ajoute, *Qui tandem imprimendi artem proprio ingenio excogitare specularique coepit Anno 1450*. Voilà une fausseté manifeste. C'est voler l'honneur de l'invention à *Guttemberg*, de la même façon, qu'on lui avoit fait perdre les fruits & les avantages de sa belle Découverte. On n'a qu'à consulter les Auteurs, que j'ai cité dans mes Lettres, & la Dissertation même que j'examine, pour être convaincu, que ce que *Jean Schoeffer* avance n'est qu'une vaine Ostentation de sa part : Il en est de même de l'autre Passage cité par l'Abé *Sallier** : Aussi reconoit il, non seulement *Jean Guttemberg* pour le véritable Inventeur de cet Art; mais il suppose**, qu'en 1452. l'Art de l'Imprimerie étoit déjà parvenu à un tel degré de perfection, qu'il ne lui manquoit absolument rien de ce qui entre nécessairement dans l'Art de l'Impression, & il se révoite fort*** contre ceux, qui veulent se persuader, que *Guttemberg*, *Fust* &

Schoeffer sont demeurés dans l'inaction depuis 1452. jusques à 1459. Je ne dirai rien présentement là dessus, mais j'en ferai usage ci après.

Venons à l'Arrêt de *Louis XI.* que l'Auteur nous donne *, & dont on lui a de l'Obligation, puis qu'en éfet Personne jusques ici n'en a eu conoissance. On y verra, que *Pierre Schoeffer* n'a pas osé se vanter, que lui ou son Beau Père eût inventé l'Art de l'Imprimerie : Raison cependant qui auroit été d'un grand poids, pour obtenir la main levée ou le remboursement de la Saisie faite de ses Livres : Il allègue simplement ; Qu'ils ont, (lui & *Conrard Hanequis*, que je ne conois point) occupé grand partie de leur tems à l'Industrie, Art & Usage de l'impression d'écriture &c. Et le Roi dit par contre, *Ayant aussi considération de la peine & labeur que lesdits Exposants ont pris pour ledit Art & Industrie de l'impression.* Si *Fust & Schoeffer* avoient été les Inventeurs de cet Art, ce dernier n'auroit il pas fait valoir ce Motif pour porter le Roi à relacher les Livres dont il s'agissoit ? Mais je ne m'arrêterai pas d'avantage là dessus, laissant au Savant Mr. *Schoepflin* le soin de lever tous les doutes à cet égard.

Mr. l'Abé *Sallier* finit sa Dissertation par la Description de trois différentes Editions des
Bi.

* pag. 243. &c.

Bibles de 1462. & antérieures; & par celle du Papier, dont *Fust* le servoit. Je parlerai de ces Editions sur la fin de cette Lettre, & du Papier, dans l'Examen que je vai faire de la 3me Dissertation de *Mr. de Boze*.

Malgré la Description exacte, que *Mr. de Boze* done du Psautier, qu'il veut absolument avoir été imprimé en 1457. avec la date, se fiant trop à la souscription; je ne reviens pas si tôt de l'incrédulité, que j'ai fait paroître dans mes deux Dissertations. Je vous prie, *Monsieur*, de relire, ce que j'y ai dit, particulièrement sur le Psautier. Mais suposons, qu'il ait été imprimé cette Année là, je soutiens que la Souscription l'a été seulement après coup. Si on a pû garder les Caractères pour en faire une autre Edition en 1490. si conforme à la première, qu'il y a même nombre de Lignes à chaque Page, & même nombre de Lettres à chaque Ligne, on a pû également faire la Souscription de 1457. quoique peut-être ce ne soit que l'Édition de 1490. Mais que l'Édition soit de la première ou de la dernière de ces dates, la Souscription ne peut pas être si ancienne, come je l'ai fait voir dans ma seconde Dissertation; outre que, come vous verrés ci après, on a encore imprimé en 1525. avec de pareils Caractères.

A l'égard de ce que Mr. de Boze dit *,
 „ Qu'il ne faut pas attribuer ce grand nom-
 „ bre d'autres Volumes à *Fust & Schoeffer*,
 „ sous prétexte, qu'ils sont sans Date ni
 „ Nom; parce que leurs Presses ont été
 „ suffisamment occupées par les Editions,
 „ dont il fait mention; Je pourrois bien
 „ retorquer cet Argument, parce que je crois
 „ ces dates erronées: Mais come je ne veux
 „ rien répéter de ce qui se trouve dans mes
 „ précédentes Dissertations, je me contente-
 „ rai de dire, que j'ai vû & possédé moi même
 „ plusieurs Ouvrages imprimés, où non seu-
 „ lement on voïoit les Caractères pareils à
 „ ceux de *Fust*, mais aussi la tête de Tau-
 „ reau dans le Papier Mr. de Boze trouve
 „ bien frivole l'induction que l'on tire de ce
 „ dernier Point. Mais je vou drois bien lui
 „ demander, s'il a vû & manié autant d'E-
 „ dition anciennes que *Naudé*, pour traiter
 „ de *frivole* une raison aussi solide, que celle
 „ que ce Savant a puisée dans des faits, &
 „ cela après un Examen de tant de milliers
 „ d'anciennes Editions? Peut être que ceux
 „ qui ont fait une Etude particulière de ces
 „ anciennes Editions, trouveront le raisonne-
 „ ment de Mr. de Boze, sur le Papier & sur
 „ les Papeteries, plus foible que le leur ne
 „ lui peut paroître. Tout le monde convien-
 „ dra

* Pag. 266.

dra, que le Papier étoit alors une Invention assez nouvelle en *Europe*; qu'il n'y avoit peut-être pas la centième partie des Manufactures qu'il y a aujourd'hui; qu'aucune Edition, où il y la Date & le Nom d'un autre Imprimeur, ne porte la même marque; je veux dire précisément la même Tête de Taureau, puis que j'ai remarqué cinq différentes marques avec cette Tête. Mr. l'Abé *Sallier* dans la seconde de ces trois Dissertations assure lui même*, que ses Recherches ne lui ont pas fourni la plus légère raison de soupçonner, que la Règle de *Naudé* pût être jamais trompeuse, en ajoutant que c'est à ceux, qui voudront la démentir à produire les Cas, où elle se trouve fausse. D'ailleurs aucun Imprimeur n'a voulu se cacher, puis qu'il n'y avoit point de Privilège, qui les empêchât d'établir des Imprimeries; & qu'au contraire tous les premiers Imprimeurs, come *Gering* & ses Associés, à *Paris*; *Schweinheim* & *Panartz*, à *Rome*; *Jean de Spire*, à *Venise* &c. se sont fait une grande gloire d'avoir fait conoitre cet Art dans ces Villes là. *Jean Mentel* lui même, qui demouroit pourtant dans une Ville de l'Empire, & assez voisine de *Maïence*, ne se faisoit point scrupule de mettre son Nom à ses Editions, dès l'An 1466. Quels Im-

* Pag. 251.

Imprimeurs donc n'auroient pas osé mettre leur Nom, ni leur Demeure à leurs Editions, que Mr. *de Boze* traite de clandestins? Voila qui suffit pour le coup. Je vais présentement vous faire part, *Monsieur*, de ce que j'ai vû dans quelques Bibliothèques de *Francfort & de Maïence*; mais je me bornerai, come je l'ai dit, à quelques Livres rares que j'ai remarqué.

J'aurois d'abord souhaité d'examiner ceux qui se trouvent dans la Bibliothèque de *Bâle*, mais j'y arrivai par une forte Pluie, qui ne cessa point pendant une Nuit & la moitié d'un jour, que je restai dans cette Ville là; ainsi je ne pûs satisfaire ma curiosité. J'arrivai à *Francfort*, le 26me Juillet de l'Année dernière. Mr. *Koch*, Secrétaire de la Comission Impériale pour les Livres, me mena à la Bibliothèque, pour la première fois, le 29. J'y trouvois Mr. le Docteur *Kneysel*, Bibliothécaire de cette Ville Impériale, qui est un Home très Savant. Il eût la complaisance de m'ouvrir la Bibliothèque toutes les fois que j'en eus envie, quoi que son Logement soit dans un Quartier assez éloigné. Mr. le Docteur *Houpka*, ancien Bibliothécaire, & présentement Sénateur, s'y trouvoit aussi ordinairement. Je m'étendrai d'autant moins sur les Livres que j'y ai remarqué, que l'on trouve
la

la Description de la plûpart dans plusieurs Auteurs. Voici ceux qui attirèrent mon attention.

1. *Biblia Faustii & Schefferi de 1462. Duobus Tomis, sed uno Volumine comprehensa, in Membranis expressa, c. scutis & subscriptione ad finem utriusque Tomi, Fol.*

2. *Ludolphi Carthusiensis Vita Christi 1474. Fol s. n. l. & Typogr. Charta cum Numerus cifferis (uti vocant:) Arabicis, sed pro more ejus secli expressus sit, Cel. Uffenbachius illum, sed malè, per 1454. expressit.*

3. *Sextus Decretalium; Mogunciae per Joh. Fust Civem, & Petrum Schoiffer de Gernsheim 1465. Membrana Foi.*

4. *Folia quinque, cum dimidio, aut si moris, folia undecim, quorum semper duo sunt conglutinata; sub Titulo: (ad scripto) Costeri Harlemonsis Typographiae prima Rudimenta. Continent figuras quasdam coloratas cum inscriptionibus & explicationibus; omnia Tabulis ligneis excusa; & quidem referunt Martyrium S. Johannis Evangelistae in tribus prioribus, in 8. posterioribus verò partem Apocalipseos; Textus (uti vocant) ultimae paginae incipit, & accipi librum, usque ad gentibus & linguis in fine paginae adsunt imagines Enochii & Eliae; additis verbis sequentibus; & Dominus Jesus Christus interficiet te Spiritu Oris sui & destruet Illustratione adventus sui. Ad sunt*
in

in imâ paginâ signaturæ; & quidem in 1^a. Lit. a. & sic deinde usque ad Lit. i. inclusivè, sexta verò, septima & octava, litera f. insignita sunt, cujus causâ & ratio me latet; signum Chartæ citharam fere refert; Sequuntur duo vel tria folia, (cum priora duo itidem sint conglutinata.) quæ verò sunt ejusdem nec Chartæ, nec impressionis, cum præcedentibus; Characteribus gothicis maximis vel missalium minimis; attamen etiam tabulis ligneis impressa; paginæ primæ pars superior exhibet figuras seu Imagines quatuor, cum verbis & provideas amicis; inferior autem ædificium, Equum quibus adjungitur, intende Thesauro, pagina secunda incipit, bona usurpatio, tertia, temptacis Diaboli de vana gloria; etiam in his foliis adsunt signaturæ. Textus ubique est circulo inclusus, signum Chartæ verò bilanx. Eodem Volumine continetur, Spiegel menschlicher behaltuisse &c. Germanice, impressum Reutlingen per Michael Greiffen: (hic deficiunt quædam) 1482. c. fig. integrum hoc Volumen in folio, è Bibliotheca Uffenbachiana in publicam Francofurtensem transit.

5. *Clementis constitutiones &c. per Mich. Wensler in Urbe Basilea 1476. 6. Non May Fol. Charta Capite bovino insignita, non ad Modum Faustinae; sed cruce breviori super additâ; adheret Sextus Decretalium, ibid. apud eund. eodem.*

6. *Decretale cum glossa Ordinaria D. Bernardi, ibid. ap. eund. Fol. sign. Chartæ iterum idem Caput bovinum sive vitulinum, quod in N^o. 5. adparet.*

7. *Andreae de Tserina legum Evangelistæ lectura in usibus feudorum; Neapoli per Sixtum Riessinger, 1477. Fol. signum Chartæ Caput bovinum, sed crucis locò impositum est trifolium.*

8. *Guidonis Historia Trojana, f. n. 8 l. Fol. adhæret. Historia Alexandri M. ibidem. Chartæ signum in ambobus idem est, quod in Lactantio, de quò infra; Characteres perveusti 8 Typographiæ primordia referentes.*

9. *Mammetractus, per Petrum Schoiffer de Gernsheim, in Civitate Maguncia, 1479. Fol. o. scutis. Chartæ signum Rosa.*

10. *Flores utriusque Juris; impr. Colonie per me Petrum de Olpe, 1477. Fol. signum Chartæ haud facile de finiri potest.*

11. *Theurdank, Editio altera de 1517. in Membranâ, altera verò Anni 1519. in Charta; c. fig. fol.*

12. *Cistæ seu Arcæ duæ, lingua ethiopicâ; Characteres impressorios fusos continentes; quibus olim Hiobus Ludolphus usus fuit.*

Voilà les Livres les plus remarquables que j'ai trouvé dans la Bibliothèque de Francfort. Je pourrois bien donner une Liste plus étendue, des Livres rares en général,

ou des Anciennes Editions du XV. Siècle, & du comencement du XVI. qui s'y trouvent, mais je veux abrèger ma Relation.

Come je ne pouvois espérer de finir si-tôt mes affaires auprès de S. Exc. M. le Comte de *Bunaw*, Ministre de S. M. I. à *Francfort*, & me souvenant d'avoir lû dans *Schwarz*, que dans le Couvent des Chartreux de Maïence, il y avoit une Bible de la première Impression, & qui devoit être un Présent de *Guttemberg* même, je pris la Resolution de m'y rendre, uniquement pour voir cette Pièce si rare. J'exécutois mon dessein le 31. Juillet. En arrivant, dans cette Ville je m'aperçûs qu'elle méritoit mieux mon attention, que je n'avois crû. Je ne m'y étois point arrêté en 1723. lors que j'y passois, à mon retour de *France* & d'*Hollande*; ainsi je me déterminai d'y faire quelque séjour. Le 1. Août je visitai le Couvent de *St. Jaques*, de l'Ordre de *St. Benoit*. Le Prieur & plusieurs des Religieux me firent un très bon acueil, & je pris dans leur Bibliothèque, la Note des Livres suivans.

1. *Psalterium*; in *Membr. Fol. in fine sequentia habens. Presens Psalmorum Codex venustate Capitalium decoratus, rubricationibusque sufficienter distinctus, ad inventionem artificiosa*
ini

imprimendi ac Characterizandi, absque ulla Calami exaratione sic effigiatus & ad laudem Dei ac honorem Sancti Jacobi est consummatus per Johannem Fust civem Maguntinum & Petrum Schoiffer de Gernsheim Clericum, Anno Domini Millesimo CCCCLIX. XXIX. die mensis Augusti.

Codex iste Characteribus missalium maximis, &, haud dubie, ligneis, impressus fuit; cum notulis musicis,

2. *Idem denuò, Chartà.*

3. *Catholicon, cum subscriptione à variis Authoribus memoratà, MCCCCLX. Membr. Fol.*

4. *Idem denuò Chartà.*

5. *Petrus Paduanus in Aristotelem; Mantuæ sub divo Marchione Ludovico per me Paulum Johannem de Puzbach. Almannum, Magontinensis Dioecesis sub Anno Jubilæi MCCCCLXXV. Fol. Chartà.*

6. *Decretale; cui Subscriptio sequens. Anno Incarnationis Dominice MCCCCLXXIII. pre. Dno. Adolpho &c. hoc presens Decretale glossa cum ordinaria Dni. Bernhardi, non atramento &c. Petrus Schoiffer de Gernsheim &c. suis consignando scutis feliciter consummavit; Fol. maj. Ch.*

7. *F. Lactancy Divinæ institutiones &c. per Fratres Presbyteros & Clericos Congregationis domus Viridi Sorti ad sanctum Michaellem in*

210 JOURNAL HELVÉTIQUE

Opido Rostokcen partium inferioris Sclavie &c.
1476. Fol. Ch.

8. *Opus Sermonum S. Bernardi, per P. Schæffer de Gernsheim, 1475. Fol. C. Scutis. Ch.*

9. *Constitutiones Clementis Papæ V. cum apparatu Dni. Joh. Andreae, per Joh. Fust. civem Mogunt. & P. Schoiffer de Gernsheim, Clericum ejusdem Diocesis. MCCCCLX. 25. die Junii fol. Membr.*

10. *Decretum Gratiani per Henr. Eggenstein Artium liberalium Magistrum & civem in Argentina, 1472. Fol. Chartâ.*

11. *Guil. Duranti Speculum judiciale in celebri Argent. Urbe factoribus Jeorio Hussner & Joh. Bekenhub Clerico Moguntino 1473. Fol. Ch.*

12. *Valerius Maximus, per Petr. Schoiffer de Gernsheim 1471 c. scutis fol. adhæret ex gestis Roman. S. N. A. & l. pervetustus.*

13. *Venerabilis fratris Barth. de Chaimis de Mediolano, Ordinis minorum, Interragatorium seu confessionale perutile, alias post impressiones in compluribus locis emendatum. A. D. 1478. in nobili Urbe Moguntia per Petr. Schæffer de Gernsheim c. Scut. 4. Charta; adjungitur. Tractatus de correctione fraterna, & Tract. Ænei Sylvii contra Bohemos; uterque f. n. A & l.*

14. *Epistolæ S. Cypriani - per Vindel. de Spira 1471. fol. Ch.*

15. *Mam-*

15. *Mammetrectus* 1470. per *Petrum Schæffer de Gernsheim*, fol. *Membr. c. scutis.*

16. *Denuò idem*, Chartâ.

17. *Buridani Quæstiones morales Cura Egidii delfi Socii Sorbon.* per *Wolfgang Hopyl.* 1489. *Folio.*

Le même Jour je fûs à la Bibliothèque des Chartreux, & voici les Livres rares que j'y trouvai.

1. *Biblia sacra*, fol. in duo Volumina distincta; N^o. 13. & 14. *Caractère Missalium*, sed tantisper minori illò, quò *Psalterium supra memoratum* fuit excusum; paginis in duas Columnas, uti vocant, divisis; prior pagina primæ Pars expletur lineis 40. altera Pars sive Columna incipit, ingressis: aliud extra Urbem, & finitur hic paragraphus 21. & semi lineis usque ad quid loquar de &c. inde ad finem paginae, sunt 18. lineæ, ita ut omninò numerò linearum respondeat primæ paginae, sed dolendum, quod in fine *Nehemiæ* & ab initio *Esdrae* 14. folia deficiant; Totum Opus in Chartâ; Capito *Bubulino* insignitâ, impressum est.

2. *Biblia*, Fol. *Coloniæ* per *Conradum de Homborch*, haud addito Anno impressionis, insigni Chartæ sunt Rosa, bilanx &c.

3. *Alia*, fol. apud *Koburger* 1477.

4. Ad 6^o. *Exemplaria tria*, *Psalterii* de 1459. de quò supra; in *Ecclesiæ Choro extantia*, & quibus *Religiosi* quotidie utuntur.

212 JOURNAL HELVETIQUE

Le 2. Août, je vis la Bibliothèque de l'Eglise Cathédrale de St. Martin, & j'y distinguai les Livres suivans.

1. *Biblia, impressa per Bernardum Richel Civem Basileensem, 1477. fol. c. scutis. Chartâ. Caput bovinum refert, sed non idem, quod illa, quâ Faustus utebatur.*

2^o. *Biblia Germanica; Augustæ Vind. per Anton. Sorg. 1477. fol.*

3. *Lectionarius Ecclesie collegiate sanctorum Mauricii & Marie Magdalene ad Sudarium Domini Hallen &c. Impressore Melchior Lotter Cive Liptzensi 1525. in Membr. fol. Character. maj Missal.*

4. *Lactantius, in Monasterio sublacensi, MCCCCLXV. fol. Ch. Characteres non planè Italici, nec ad modum omnino Fausti, sed utrosque aliquomodo referunt; signum Chartæ notavi, sed definire, vel ad vivum illud delineare, in præsentî non licet.*

5. *Secunda Secundæ S. Thomæ, vide suprâ.*

6. 7. *Libri, Catholicon nuncupati, & ejusdem editionis de quâ suprâ, bina exemplaria; alterum in Membrana, alterum, verò in Chartâ.*

8. *Decreta Gratiani per Herr. Eggestein, 1471. fol. Characteres rudes, & majusculi satîs.*

9. *Decretalia per Schæffer 1473. Fol.*

10. *Eadem, cum Subscriptione sequenti Domini nostri Jesu Xi. à nativitate Anno MCCCCLXXIX. mensis marcii idus sexto.*

sexto; sede - applicam sexto 4to. Orbis monarchiam australium ducum ex antiqua familia Friderico III. urbisque Maguntine Diethero de Tsenberg cum principatu archiepiscopalem obtinentibus, post apud jam dictam nobilem Urbem primum inde a Paduanis accurata diligentia factas emendationes nunc tertia velut igne ardentissimo aurum lectione previa maturate examine probateque feliciter finiunt debito cum apparatu decretales Gregoriane omnium revera hoc præs. testimonium perhibentibus correctissime Petro Schoiffer de Gernsheim cujus armis signantur auctore cunctipotente agente gram cui phenis honor & gloria Amen. Chartâ. fol. c. scutis, cum fig. & lit. init. auro & coloribus eleganter pictis.

11. *Racconnatis Codex Ofic. 4. per Faust & Schæffer, 1459. 6. die Oct. fol. Chartâ.*

12. *Clementinæ, cum aparatu Joh. Andreae, Moguntia per Schoyffer 1476. Fol. Chartâ.*

13. *Eadem; Argentina per Eggestein 1471. fol. Chartâ.*

14. *Panormitanus super primum Decretalium, Basileæ 1477. Typographi nomine omisso.*

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai vu de plus remarquable, en fait d'anciennes Editions, dans les Bibliothèques de Maïence. Il s'en trouveroit encore quantité d'autres; mais le peu de séjour, que j'y ai fait, &

l'ignorance des Bibliothécaires , qui ne fa-
voient pas eux-mêmes , que ces Biblio-
thèques possédoient de telles Editions , sont
cause , que je n'ai pû faire une plus ample
Moisson. Le Bibliothécaire des *Chartreux*
ne conoissoit pas seulement la Bible dont
j'ai parlé ; desorte , que je fûs obligé de
me faire montrer les Tablettes , où se trou-
voient les Bibles. A celle de l'Eglise Ca-
thédrale , le Bibliothécaire ne pouvoit me
faire voir aucune Edition ancienne , ainsi je
tâcha de les déterrer moi même. Je fus
aidé en cela par un jeune Abé , qui , par
Ordre du Prédicateur de cette Eglise , Ho-
me gracieux & poli , m'accompagna pour
me faire voir ce qu'il y avoit de remarqua-
ble à *Maience*.

Si je voulois vous doner , *Monsieur* ,
une Rélation circonstanciée de mon Voiage ,
je devrois vous parler encore ; de la Cour
Impériale ; de celles des Electeurs de *Maience*
& *Palatin* ; des Villes de *Francfort* , *Maience* ,
Hanau , *Manheim* , *Heidelberg* , & de quan-
tité d'autres ; de l'Armée Alliée , que je vis
en *Alsace* deux Jours avant sa retraite ; de
la Maiton de Ville de *Francfort* , & de la
Bulle d'Or , qu'on y conserve ; & enfin de
plusieurs autres choses , que j'ai vûes , ou
qui me sont arrivées. Mais come mon
dessein n'a été que de vous faire part de
ce

ce qui a raport à mon sujet, je finirai, par des Réflexions sur quelques unes des Editions que j'ai indiquées.

Vous croiez peut-être, *Monsieur*, que je suis converti au sujet des dates de ces anciennes Editions, & qu'après les avoir vües & examinées moi même, je les reconoitrai pour bones, réelles & hors de doute. Point du tout : Je ne suis que plus fortifié dans mes sentimens & je crois :

1°. Que *Pierre Schæffer* étoit, fort ambitieux, & qu'il cherchoit non seulement de passer pour être un des premiers Inventeurs de l'Imprimerie; mais que s'il avoit été possible, il auroit peut être cherché à dépouiller *Fust*, son beau Pere, de cette gloire, come celui-ci avoit fait à l'égard de *Guttemberg*. Il n'y a qu'à voir avec quelles exagérations il parle de ses Editions, dans la Souscription No. 10. de la dernière des Listes, que j'ai données; & son Fils ne lui a pas mal ressemblé dans les siennes.

2°. Les plus anciens Auteurs aiant assuré, que *Fust* a vendu les premiers Livres pour Manuscrits; ce qui a été nié par d'autres, mais sans preuves; il faut s'en tenir au premier sentiment, come le plus probable; sur tout puis qu'il se trouve tant d'anciennes Editions sans Souscription ni date, & cependant avec du Papier à la

Tête

Tête de Taureau, & avec la même Marque que celui dont *Fauft* se servoit. De l'aveu même de *Mr. de Boze*, l'Imprimerie de *Fauft* le trouvoit en état dès l'An 1452 de sorte que, s'il a encore vendu de ses Bibles de 1462. à *Paris*, come vous le suposés avec beaucoup de raison; que celles ci furent vendües pour Manuscrites suivant l'Opinion générale; & que ce ne fut qu'en 1462. qu'il comença à mettre son Nom sur la Bible Allemande, il devoit naturellement imprimer bien des Ouvrages dans l'espace de dix Ans.

3. Cela étant, je veux croire, qu'une des Editions du *Pleautier* a été donnée par *Fust*, ou seul, ou lors qu'il étoit encore en Société avec *Guttemberg*, mais sans Soucription.

4. Que tous les autres Livres, *Catholicon*, *Durandi Rationalis*, *Bible de 1462.* &c. ont été peut être imprimés dans les Années, que la Soucription indique, mais que toutes ces Soucriptions ont été faites après coup par *Schæffer*, qui vouloit avoir part à cette Gloire, sans se souvenir qu'il étoit nommé *Puer* dans celles des Offices de *Ciceron*. Ce que je viens de dire se confirme, en ce qu'on trouve à *Bâle*, come je l'ai dit dans ma première Dissertation, un *Durandi Rationale*, sans Soucription qui
avoit

avoit pourtant déjà appartenu à un Particulier en 1464.

Mon sentiment est encore appuyé par les Bibles de trois différentes Editions, dont parle Mr. l'Abé Sallier. Le fait est réel; car la première donnée par *Guttemberg*, avec des Caractères de Bois, est celle, qui se trouve chez les Chartreux à *Maïence*, dont j'ai donné la Description: La seconde est celle de la Bibliothèque de *Berne*: La troisième c'est la prétendue Edition de 1462. Il faut observer, que jusqu'à ce que j'eusse vû l'Edition de *Maïence*, je croïois que celle de *Berne* étoit la première, par les raisons que j'en ai données dans ma première Dissertation; & si je n'avois pas examiné à *Francfort* la prétendue Bible de 1462. j'aurois encore crû que celle ci étoit antérieure; mais aiant pû examiner les trois Editions, je vois que celle de *Berne* est postérieure à celle de *Guttemberg*, & antérieure à celle de *Maïence*; car le Caractère tient aussi un milieu entre les deux autres: Il n'est pas si gros, que celui de la première, mais beaucoup plus grossier & plus mal fondu, que celui de la dernière. Et pour preuve de cette différence, j'ai pris Note des Passages suivans: Dans la seconde les mots *Affirios Parthos* se trouvent dans la seconde Colonne de la première page: Ligne 4me dans la prétendue Edition de 1462.

la première Colonne finit par les mêmes mots. Dans celle là jusqu'au Paragraphe *quid loquar*, il y a dans la seconde Colonne dix lignes : Dans celle-ci, il y en a 6. & demi & la seconde Colonne finit par *inter ceteras* : Ce qui se trouve dans la nôtre à la ligne 6me de la première Colonne de la seconde page. Enfin le Passage, mal indiqué par *Vogt*, *in avibus* au lieu de *in auribus* Chap. 37. d'Esaië, se trouve dans celle de *Berne* à la Ligne 20. de la première Colonne de la page, & dans celle de *Francfort*, à la ligne 9. de la seconde Colonne. Tout cela fait voir, que ce sont deux Editions distinctes, & la différence de la beauté des Caractères, qui est toute à l'avantage de celle qu'on donne pour être de 1462., fait voir que celle de *Berne* est la seconde Edition, & l'autre la troisième. Mais si nous réfléchissons, come j'ai fait dans mes deux précédentes Dissertations, que suivant toute apparence, la première Edition ne fût pas achevée, ou du moins pas débitée en 1455. puisque sans cela la Société n'auroit pas été si épuisée d'Argent; on ne concevra pas facilement, que dans une espace de 7. Ans, aiant encore tous les Exemplaires de la première Edition, on en ait imprimé encore deux autres, outre une Allemande, qui est incontestablement de 1462.

&

& tant d'autres Ouvrages attribués à *Faufst*,
 feul, par ceux qui défavouent les dates,
 ou à *Faufst* & *Schæffer* par les autres. On
 peut donc conclure de là, & de ce que
 dans quelques Exemplaires de la même E-
 dition, la Soufcription manque, que mon
 foupçon peut. être bien fondé & fe tour-
 ner en certitudè. J'ajouterai encore, qu'il
 y a bien des anciennes Editions que l'on
 ignore, & pour preuve, on n'a qu'à voir
 la Soufcription dans *De Chaimis* de la Bi-
 bliothèque de *St. Jaques*, que j'ai indiquée
 fous N^o. 13. ou *Schæffer* dit en 1478. *Alias*
post impressiones, quoi que je n'en conoiffe
 point d'antérieure.

Je ne m'étendrai pas d'avantage là
 deffus, puis que mes autres railons fe
 trouvent fuffifamment déduites dans mes
 précédentes Differtations, & même dans
 celle-ci à l'ocafion de ce que Mr. De
 Boze avoit avancé fur le Pseautier de
 1457. Et quoi que ce Sujet ait été très
 rebatu depuis quelque tems, come vous
 le dites très bien, il est certain, que fans
 la paffion que l'on a eu d'écrire fur l'Im-
 primerie, depuis environ cinq Ans, on
 auroit entièrement perdu de vüe tout ce
 qui pouvoit éclaircir & débrouiller le Mi-
 fère de l'Origine de cet Art & de tou-
 tes les circonftances. On doit donc avoir
 Obli-

Obligation aux Savans qui ont bien voulu y contribuer, & on Vous est en particulier très redevable des curieuses & savantes Recherches, & des Découvertes utiles dont vous avez enrichi cette Matière, come vous faites toutes celles que vous traitez.

J'ai l'honneur d'être &c.

BERNE le 18.
AOUT 1745.

S. ENGEL,
Bibliothécaire de Berne.





LETTRE

Sur un Article des Mémoires de Trévoux ;
contre feu Mr. BURNET, Evêque de
Salisbury *.

MONSIEUR,

VOUS me marqués, il y a déjà quelque tems, que vous lisez avec plaisir les Journaux, & que c'est un de vos plus agréables amusemens, mais qu'il y en a qui ne parviennent pas jusqu'à vous. Vous me citiez, par exemple, les *Mémoires de Trévoux*. Vous ajoutiez que me trouvant à portée de les lire, je vous ferois plaisir de vous en rendre raison de tems en tems, & de vous en communiquer ce que je trouverois à propos. Je l'ai déjà fait une fois ou deux, & je vai continuer encore aujourd'hui. Je ne vous promets rien de fort nouveau, parce que nos Libraires ne reçoivent ce Journal que deux fois l'année.

Come vous me laissez le Maitre du choix, je vai vous faire part de ce qui m'a le plus fra-

* Mémoires de Trévoux, Février 1745. pag. 289.

frapé dans le dernier Volume que j'ai lû. J'ai été surpris d'y trouver une violente Satire contre le célèbre *Gilbert Burnet*, Evêque de Salisburi. On a dit de ce Savant que c'étoit un de ces Homes sur qui on n'a point sù garder de milieu. Il a été admiré par les uns, & maltraité par les autres d'une manière indigne. Il a reçu d'un côté bien des éloges, & de l'autre, il a essuié bien des injures. Il a été croisé ou plutôt persécuté pendant sa vie, & long-tems après sa mort, il y a des gens qui se plaisent à flétrir encore sa Mémoire.

Les Jésuites se sont distinguez parmi ces derniers. Leurs Journalistes viennent d'exhaler leur bile contre ce Prélat, d'une manière à ne garder plus aucune mesure. On savoit bien que la Société ne l'avoit jamais aimé; mais on n'auroit pas crû qu'elle gardât si long-tems sa rancune, & que plus de 30. Ans après sa mort, elle montrât encore tant d'acharnement contre lui. Il y a des Gens qui croient qu'il n'y a pas de la générosité à ataqer des Persones qui ne sont plus en état de se défendre. D'autres disent *qu'il est permis de couper & de trancher sur les morts, come l'on veut; parce qu'ils ne sentent plus rien* *. Les Journalistes de Trevoux qui nous ont do-

* Mém. de Trevoux, Mai 1724. pag. 822.

doné cette Maxime, l'ont suivie fort régulièrement. Je vai vous aprendre à quelle ocaſion leur mauvaiſe humeur contre l'ancien Evêque de Salisburi, s'eſt ainſi réveillée.

Ils donoient l'Extrait d'un *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par Mr. le Préſident Hénaut*. Cet Auteur pour doner le caractère de *Charles II. Roi d'Angleterre*, eſt allé malheureusement citer ce qu'en a dit *Mr. Burnet* dans ſes Mémoires. Au ſeul nom de *Burnet*, voilà nos Journaliſtes aux Champs. Ils ne le poſſèdent plus, & oubliant leur Auteur principal, ils ſe jettent à corps perdu ſur celui qui étoit ſimplement cité. Ils ne peuvent plus le quitter, & ils rempliſſent à peu près une Feuille d'impreſſion, des plus violentes injures contre lui.

Je n'ai pas beſoin de vous rapeller, *Monsieur*, ce qu'eſt *Mr. Burnet* dans la République des Lettres. Il y eſt regardé par tous les Juges déſintéreſſez, come un Savant d'un mérite diſtingué. On en peut juger par ſes Ecrits. Celui qui lui a fait le plus d'honneur, c'eſt ſon *Histoire de la Réformation*. Je ſai que vous avez lû cet Ouvrage: Ainſi je ne m'arrêterai pas à vous en faire ſentir le prix. Mais peut-être ne ſavez - vous pas une circonſtance fort glorieuſe

rieuse à l'Auteur, c'est que le Parlement en Corps l'en remercia, à peu près come il a remercié dans la suite le Duc de *Marlborough* pour les grands services rendus à la Nation. Vous trouverez cette particularité dans un Eloge de ce Prélat, inséré dans le *Journal Littéraire* de la Haïe. L'Auteur de cet Eloge dit de la plûpart des Ouvrages de ce Savant, & en particulier de son *Histoire de la Réformation*, qu'il n'y a que des Gens aveuglez par la passion, qui ne les aient estimez infiniment*.

Mais voici d'autres Journalistes qui le prennent sur un ton bien différent. „ Nous ne
 „ parions point ici de son *Histoire de la Ré-*
 „ *formation Anglicane*, disent ceux de Tré-
 „ voux, les fauffetez qui y règnent sont
 „ un objet de controverse. C'est de ce
 „ qu'il apelle lui même, l'*Histoire de son*
 „ *tems*. Nous avons crû qu'il étoit de l'in-
 „ têtêt d'un Public, peu en garde contre
 „ le faux qui règne dans ce Livre, qu'on
 „ le mit à portée de le lire avec les pré-
 „ cautions qu'exigent le caractère perso-
 „ nel d'un Auteur toujourns décrié pour sa
 „ mauvaise foi. chez tous ceux qui l'ont
 „ conu. Sa hardiessè a altérer les Evéne-
 „ mens va souvent jufqu'à l'imposture.
 „ Quand il est question de noircir ceux
 qui

* *Journal Littéraire*, Tome VI. p. 202.

„ qui n'étoient pas de son Parti, ou de
 „ décrier l'Eglise Romaine, ajoutent-ils, les
 „ Fables les plus absurdes deviennent en-
 „ tre les mains des faits réels, come un
 „ Propos des Hales, le Savetier du Coin,
 „ ou la Comère du Quartier, sont pour lui
 „ des garans surs & des autorités graves.

Que dites vous, *Monsieur*, de la gravi-
 té de ce stile? Mais ce n'est pas de quoi
 il est question. Il s'agit de la fidélité des
 Mémoires de Mr. *Burnet*. Vous jugez bien
 que je ne saurois entrer dans cette discus-
 sion. Je crois qu'on doit d'abord reco-
 noitre de bonne foi, que dans un Ouvrage
 d'aussi longue haleine que celui-là, il est
 bien difficile que tous les faits y soient
 parfaitement constatez. On y en trouve
 quelquefois où il reste encore de l'obscu-
 rité; & dont il paroît que l'Auteur n'a pas
 bien pénétré le *Mistère* *. Mais ce que
 l'on peut soutenir hardiment, c'est que le
 caractère du feu Evêque de Salisburi étoit
 la sincérité & la candeur. S'il a quelque-
 fois avancé des choses qui ne se trouvent
 pas exactement vraies, il faut dire avec
 le sage Père *Niceren*, que *s'il a rapporté quel-
 quefois des faits éloignez de la vérité, il les
 a du moins rapportez de bonne foi* **.

P

Par-

* La naissance, par exemple, du Prétendant Prince de Galles.

** Hommes illustres, Tom. VI. p. 34.

Parmi les faussetés palpables que les Journalistes prétendent avoir remarqué dans ces *Mémoires de Burnet*, ils n'ont pas oublié la manière dont il a parlé du fameux Livre de Mons. de Meaux. „ *L'Exposition*
 „ *de la Foi*, disent-ils, cet Ouvrage si soli-
 „ de, si judicieux, si précis, si approuvé
 „ dans toutes les parties de l'Eglise Catholi-
 „ que, & où la Créance est mise dans un jour
 „ aussi simple & aussi vrai qu'il est beau,
 „ n'est représenté par le Docteur Burnet
 „ que come un Livre où l'Evêque de Meaux
 (Bossuet) *couvre de fard avec la dernière*
 „ *propreté, tout ce que l'Eglise Romaine a de*
 „ *hideux.*

Je vous demande, *Monsieur*, où c'est que vous trouvez le plus de témérité, ou à dire que les sentimens de l'Eglise Romaine sont déguisez dans le Livre de *l'Exposition*, ou à nier le fait? Qu'est ce donc que *Mr. Burnet* a avancé sur cet Ouvrage captieux, qui ne soit de notoriété publique? *Mr. de Meaux* a su employer toute la délicatesse de son Esprit, & toute la finesse du langage pour déguiser les sentimens de son Eglise, pour leur ôter tout ce qu'ils ont de choquant. Il a su représenter la Religion Catholique sous une toute autre face qu'elle n'avait paru jusqu'à lui. C'est un habile Peintre qui a excellé sur tout dans

le Coloris, & qui a sù adroitement caché les difformitez des Persones qu'il peignoit, dans la vuë sur tout de leur faire trouver un parti qui voulut les épouser.

Tout le monde sait que ç'a été là un Artifice pour ramener les Protellans de France. Si le Frontispice du Livre fut décoré de l'Aprobation du Pape *Innocent XI.* c'est que le Prêlat fit sentir que c'etou la une pieuse fraude propre à convertir plusieurs Réformez, & à les faire rentrer dans le sein de l'Eglise. Malgré cette raison éblouissante, le Saint Père le fit solliciter pendant trois ans avant que doner l'Aprobation simulée qu'on lui demandoir. On fait que le Pape *Clément X.* a conilamment refusé d'approuver ce Livre.

C'est-là cet Ouvrage *si approuvé dans toutes les parties de l'Eglise Catholique.* Je serois tente de répondre aux Journalistes qu'il faut laisser dire cela *au Savetier du Coin, ou à la Comère du Quartier,* pour me servir de leurs nobles expressions. Il n'y a que quelque vil Artisan, ou que quelque bienmeiette qui puisse se tromper si grossièrement sur la manière dont ce Livre a été envisagé par les ditèrens Partis de l'Eglise Romaine.

Ce qu'il y a de singulier c'est que personne n'est plus éloigné que les jesuites de reconoitre dans *l'Exposition* un fidèle por-

trait des sentimens de l'Eglise Catholique. Ils ont dit cent fois entr'eux, qu'ils y étoient entièrement déguisez. Et ce qu'ils ont dit tout bas, le Père *Maimbourg* a eu la bone foi de l'écrire assez ouvertement, quoi qu'il n'ait désigné Mr. de Meaux que sous un nom emprunté. Voici donc ce qu'il dit dans son *Histoire du Lutheranisme* * sur l'année 1541. à l'ocasion d'une Exposition de Foi qu'avoit fait le Cardinal *Contarini*, qui ne satisfit ni les Catholiques ni les Luthériens. „ On a vû de „ tout tems que tous ces prétendus aco- „ modemens & ménagemens de Religi- „ on, qu'on a voulu faire pour réunir les „ Hérétiques dans ces Expositions de Foi, „ qui suprimant, ou diffimulant, ou n'ex- „ primant qu'en termes ambigus ou trop „ radoucis, une partie de la Doctrine de „ l'Eglise, ne satisfont ni les uns ni les „ autres, qui se plaignent également de ce „ qu'on biaise dans une chose aussi déli- „ cate que la Foi. „ Ne trouvez vous pas, *Monsieur*, qu'il est plus aisé de reconnoitre Mr. de Meaux dans ce Portrait, que l'Eglise Romaine dans son *Exposition* ? Aussi personne ne s'y est mépris.

Outre l'Art qui brille dans l'Ouvrage de Mr. de Meaux une autre chose encore dût le rendre recomandable aux yeux de
ceux

* Tom. I. pag. 379.

ceux qui jugent du prix d'un Livre par le succès qu'il a eû. *L'Exposition* séduisit un très grand nombre de nos Protestans de France; & voilà dequoi la faire estimer à certaines gens qui ne jugent des choses que par l'événement. Il est vrai que ce fard ne trompa que ceux qui cherchoient à se tromper, & à qui leurs passions & leurs intérêts temporels cachotent encore plus les Erreurs de l'Eglise Romaine, que le Voile dont l'artificieux Prélat avoit sù les couvrir.

Une particularité que vous serez bien aise de savoir, *Monsieur*, c'est que cet Ouvrage si vanté en France, ne fit pas fortune en Angleterre. On voulut en faire usage sous le Roi *Jaques II.* l'année d'Après la Révocation de l'Edit de Nantes. Mais l'artifice ne réussit pas. Les *Tillotson*, les *Stillingsfleet* & quelques autres Théologiens de ce genre, passèrent si bien l'éponge sur le fard qu'on avoit essayé de mettre à l'Eglise Romaine, qu'elle parut aux yeux de tout le monde dans son état naturel, c'est à dire difforme & rebutante. Ces Ecrits polémiques n'étoient que des Brochures, mais la Controverse y étoit traitée d'une manière si claire & si forte qu'on les recherche encore avec empressement aujourd'hui, pour les placer honorablement dans les Bibliothèques.

Mr. Burnet étant en France, eut un entretien avec le Père Bourdaloue. Il lui rend justice dans ses *Mémoires*, sur sa sagesse & sa modération. Mais nos Journalistes, loin de lui en faire grâce, se fâchent encore contre lui à cette occasion. „ Si on l'en
 „ croit, disent-ils, le P. Bourdaloue, dans
 „ un tendre épanchement le donne à lui
 „ pour un Tolérant qui ne croit point du
 „ tout cet Axiome de Foi, que hors de
 „ l'Eglise Catholique on est hors de la
 „ voie du Salut.

J'avois oublié de vous dire que l'on trouve dans cet Extrait de Trévoux une demi page d'injures, dont voici quelques unes. *On reconoit à ses Maximes, disent-ils, un Esprit livré à l'intrigue & la Cabale, un Presbitérien décidé, un Républicain séditieux, un Futeur du Tolérantisme le plus universel en matière de Religion &c.* Vous jugez bien que regardant le mot de *Tolérant*, comme une injure, ils n'ont pas dû souffrir qu'on l'attribuât à leur célèbre Confrère. Vous comprenez ce que c'est que la Tolérance que lui donne Mr. Burnet. Il lui avoua dans le tête à tête qu'il n'étoit pas de ceux qui dannent impitoyablement tous les Protestans. Les Journalistes ne veulent pas que le P. Bourdaloue ait fait cet aveu. Il ne s'agit pas de contester avec eux

eux sur un fait dont nous ne pouvons pas
 donner aujourd'hui des preuves. Pour ren-
 dre ce narré suspect de fausseté, on nous
 dit qu'il n'est point dans le caractère de
 ce célèbre Prédicateur *qui étoit né brusque.*
 Mr. *Burnet* nous l'a représenté come un
 home honête & qui savoit vivre. Ses Con-
 treres nous le donent come un home gros-
 sier qui a dû dire à un Savant étranger
 dès la première fois qu'ils se voient, qu'il
 le regardoit come damné. Il me semble
 que pour des Gens d'esprit, come sont assu-
 rément les Journalistes, il y avoit un autre
 tour à prendre. C'étoit de suposer que le
 P. *Bourdaloue* avoit pu dire effectivement à
 Mr. *Burnet* qu'il n'étoit pas de ceux qui
 dannoient tous les Protestans, parce qu'il
 espéroit dans le fond du cœur que plusieurs
 d'entr'eux embrasseroient la Religion Ca-
 tholique. Avec cette petite reserve men-
 tale, pour laquelle les Casuistes de la So-
 cieté lui auroient aisément donné absolution,
 on acomode tout, & on fait subsister l'A-
 xiome favori, *Hors de l'Eglise point de Sa-
 lut.* En lui prêtant cette restriction, &
 la lui faisant garder *in petto*, on pouvoit
 se dispenser de donner un démenti à Mr.
Burnet.

Mais nous en alons voir bien d'autres.
 „ Pendant qu'il fut en France, la Cour de

„ Versailles & *Louis XIV.* donnent, s'il en
 „ faut croire les Mémoires, des marques
 „ de considération, qui auroient flaté un
 „ Prince étranger, à un *Pédant*, Ennemi
 „ mortel de Charles, de Jaques, & de la
 „ France, à un *Pédant* qui n'avoit d'état
 „ & de qualité que celle de Chapelain de
 „ Mr. Grimstone, Gentilhomme Anglois.
 „ Pendant qu'il séjourna à Versailles, un
 „ *Carosse du Roi se trouvoit prêt pour lui...*
 „ le Roi ordona qu'on eut de grands égards
 „ pour cet Etranger. *Louis XIV.* veut en faire
 „ sa conquête, l'atacher à ses intérêts.

Pour rendre suspects les honeurs que Mr. *Burnet* dit qu'il a reçus, on nous le done pour un petit Chapelain de Mr. Grimstone, Garde des Archives. Il est vrai qu'il ne jouissoit alors d'aucun Bénéfice un peu considérable. Mais il n'est pas difficile d'en deviner la raison, quand on se rapelle qui c'est qui régnoit en Angleterre. C'est par délicatesse de Conscience qu'il n'étoit rien de plus que simple Chapelain. On fait qu'en 1680. *Charles II.* lui avoit ofert l'Evêché de *Chichester*, s'il vouloit s'atacher entièrement à ses intérêts*. Mais cette phrase signifioit un peu trop dans la bouche de ce Prince. Mr. *Burnet* qui
 en

* Vie du Docteur Burnet, à la fin du Tome VI. de ses Mémoires.

en comprit toute l'étendue, remercia le Roi, après lui avoir fait sentir la délicatesse d'un semblable engagement. Vous voiez, *Monsieur*, que ce que les Journalistes ont dit ironiquement du dessein de *Louis XIV. d'attacher à ses intérêts le Docteur Burnet*, est exactement vrai de *Charles II.* Ceux qui ont écrit sa vie nous aprennent qu'on lui offrit un Evêché dans trois occasions différentes.

„ Après avoir quité la France, Burnet
 „ arrive à Rome, & dès le lendemain,
 „ le Pape *Innocent XI.* lui envoie offrir
 „ offrir une Audience, où pour épargner
 „ à la délicatesse prétendue d'un pareil Per-
 „ sonage, un point de Cérémonial pure-
 „ ment civil, auquel les Protestans du pré-
 „ mier rang le sont si souvent conformés,
 „ le St. Père, lui propose, dit-il, de do-
 „ ner cette Audience au lit.

Pour juger si les Journalistes sont fondés à traiter cela de pure *fanfaronade*, il n'y a qu'à se rapeler ce qu'on a ouï dire bien des fois à des Voïageurs, c'est qu'on a toujours eü à Rome de grands égards pour les Anglois, & sur tout pour les Persones de mérite de cette Nation. Il ne faut point s'imaginer que parce que le Docteur *Burnet* avoit toujours été contraire aux vües de *Jaques II.* pour l'établissement du Papisme

me en Angleterre, le Pontife dût le regarder de mauvais œil. La Postérité aura peine à croire une Anecdote qui est pourtant certaine, c'est qu'*Odelscalchi* ne favorisoit point du tout le plan du Monarque Anglois. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à voir comment *Castlmain* son Ambassadeur fût reçu à Rome. On n'y faisoit aucune attention à lui: Il n'y eut que des dégoûtemens à essuyer, & l'on peut assurer que Mr. *Burnet* y fut beaucoup mieux accueilli que lui: Il ne fut point regardé dans cette Capitale sur le pié d'un simple *Pédant*, come il a plû à nos Journalistes de l'appeler d'une manière malhonête & despectueuse. On l'y regarda & on le traita sur le pié d'un véritable Savant, à qui l'on donna mille marques de considération & d'estime.

Arrêtons nous un peu, s'il vous plaît, *Monsieur*, à ce terme injurieux, & examinons s'il est bien à sa place. Je vous avoue qu'il m'a extrêmement blessé. Je l'ai fort sur le cœur, & je ne saurois m'empêcher de verser au moins dans le sein d'un Ami come vous, les griefs que j'ai la dessus contre la malhoneteté des Journalistes. Quoi qu'on doive s'attendre à tout de la part de ces Ecrivains, contre ceux qui ont eu le malheur de leur déplaire, ce

. trait

était n'a pas laissé de me surprendre beaucoup. Je l'ai relû plus d'une fois pour voir si je ne me trompois point.

Si ceux qui ont écrit la Vie de Mr. *Burnet* nous raportoient qu'il eut un jour un démêlé avec un Vieux Maître grossier & ignorant, qui le traita brutalement de *Pédant*, nous ne devrions pas en être fort étonés. Cet Ancien Militaire n'estimant que son Métier, pouvoit être en possession de traiter de cette manière tous les Savans. Son ignorance, & le peu d'éducation qu'ont ordinairement les Gens de Guerre, demanderoit quelque indulgence, ou plutôt nous feroit mépriser ces Airs de mépris pour les Gens de Lettres. Qu'un Petit Maître étourdi & dérèglé dans sa conduite, apres avoir essüé une Correction un peu forte de nôtre Prélat, eut essaié, lors qu'il n'auroit plus été sous ses yeux, de se venger de la Censure en donnant à son Censeur le titre de *Pédant*, cela entre encore auez bien dans le caractère des gens de cette espèce. Mais que ce terme ait échapé à des Journalistes, qui doivent écrire de Sang froid dans leur Cabinet, qu'il leur ait échapé contre un véritable Savant, dans un Ouvrage périodique dont le but est de donner du goût pour les Belles Lettres, dans un Livre intitulé, *Mémoires pour les Sciences* 3
les

les Beaux-Arts, c'est ce qui doit véritablement surprendre. Que dis-je que ce mot injurieux leur soit *échapé*? Il y est répété; on l'y trouve à diverses reprises. Lâché une seule fois, c'étoit déjà, au Jugement de tous les honêtes gens, une fois de trop. Mais on y est revenu, pour essayer de faire du Docteur *Burnet*, non seulement un *Pédant*, mais un *double Pédant*.

L'étonnement augmente quand on fait réflexion que ce coup redoublé est parti d'un Colège fondé pour enseigner la Jeunesse. C'est ceux qui sont condannez à régenter que le Peuple décore ordinairement de ce titre. Il est vrai qu'on soupçonne d'abord que les Journalistes doivent avoir eu une toute autre idée du mot de *Pédant*, quand ils ont donné cette Epithète à d'autres. J'ai donc consulté incessamment leur Dictionnaire de Trévoux, pour voir quel sens ils donent à ce terme. Mais j'ai trouvé qu'ils y attachent la même idée que le Vulgaire. Selon eux, un *Pédant* c'est un *Régent*, un *Maître d'Ecole*, un *Home de Colège*. Ne craignez-vous point, *Monsieur*, que de tant d'honêtes gens à qui la Mémoire du Docteur *Burnet* est encore chère, il ne s'en trouve quelqu'un qui renvoie ce trait malin à ceux qui l'ont lancé?

Il est vrai que pendant quelque tems

Mr.

Mr. *Burnet* a enseigné la Jeunesse, mais voici à quelle occasion. Il a été quelques Années Professeur de Théologie, mais il l'a enseignée en véritable Savant. On lui rend la justice qu'il l'avoit sù parfaitement épurer de la crasse de l'Ecole. Je trouve encore qu'il a fait trois ou quatre Années le Métier de Précepteur. Mais la qualité du jeune Home dont il étoit chargé, a nobilité fort cet Emploi. Le Roi *Guillaume* lui confia en 1698. l'éducation du Duc de *Glocester*, l'Heritier présomptif de la Couronne d'Angleterre. Si une semblable Comission est regardée come des *Lettres de Pédanterie* au Colège de la Rue St. Jaques, il faut mettre de même dans la Classe des Pédans, les *Bossuet*, les *Huet*, les *Fénelon*, & les *Fleuri*.

Parcourons les autres significations que peut avoir le mot de *Pédant*, pour voir si nous n'en trouverons point quelque une qui convienne au Docteur Anglois. *Pédant*, ajoute le Dictionnaire de Trévoux, se dit aussi d'un Home mal poli, grossier, qui fait un mauvais usage des Sciences, qui propose ses sentimens d'un ton de Maître, & d'un air décisif, qui dispute sur tout avec acharnement.

Aucun de ces traits ne s'est trouvé dans l'Evêque de Salisburi; c'étoit un véritable

Savant, un Savant universel, mais chez qui le bon sens & le génie l'emportoient encore sur l'érudition. Son savoir ne sentoit rien moins que la poussière du Cabinet. C'étoit un Savant modeste, plein de respect pour ceux qui ne pensoient pas come lui, témoin ces grands principes de Tolerance qu'on ose lui reprocher dans le Journal de Trévoux, & qui l'ont rendu si recommandable parmi les honnêtes gens. C'est la justice que lui rend le Journal Littéraire *.

Un Pédant est encore un Home qui se presente de mauvaise grace, qui a l'air gêné & embarrassé, & même une mine triste, chagrine & rebarbative. Nos Journalistes satiriques ne gagneront rien à envifager Mr. Burnet du côté de l'extérieur. Il n'avoit rien moins que l'air & les manières pédantesques. Sa taille étoit des plus avantageuses. Toute sa personne avoit de la dignité & même de l'agrément. Sa Figure étoit gracieuse. Il avoit l'œil brillant & le teint fort vif. Ses Cheveux gris, mais encore beaux & bien garnis a la fin de sa vie, soutenoient cet air vénérable, cet air qui seul désignoit un Prélat distingué.

Ses manières étoient polies & adoucies. Il se distinguoit sur tout par son amabilité. Il n'avoit pas de plus grand plaisir que de

doz

doner des marques de bonte aux Etrangers. Il disoit souvent qu'on lui avoit fait tant d'acueil dans les Voiages, qu'il le croioit engagé d'une maniere particuliere a bien recevoir les Voyageurs. Pour peu qu'ils lui fussent recomandez, ou qu'ils fussent recommandables, ils retournoient chez eux pénétrez de ses honêtetez. On n'a pas oublié cette excellente qualité dans son *Eloge Historique*. Mais ce n'est pas de là que je l'ai tirée. Je me suis trouvé dans le cas, je veux dire du nombre de ceux qui lui étoient recomandez & qui l'ont été reçûs de la maniere la plus obligeante. J'ai eu l'honneur de manger vingt fois chez lui. Sa Conversation assaisonoit les Repas qu'il donoit. Elle étoit non seulement spirituelle & aisée, mais encore des plus enjouées. Passez moi, je vous prie, cette éfufion de cœur en faveur de ce digne Prélat si injustement maltraité.

J'oubliois un caractère du *Pédant*, que le Dictionnaire de Trevoux n'a pas omis, & qu'il est bon de voir aussi s'il ne conviendroit point au Savant qu'on a voulu nous doner pour tel. *La Pédanterie consiste encore a relever des choses basses & petites, à faire une vaine montre de sa Science, à déchirer outrageusement ceux qui ne sont pas de nôtre secte sur l'Etimologie d'un mot, sur l'in-*

Destin-

telligence d'un Passage de Suétone & d'Horace, come s'il s'agissoit de la Religion & de l'Etat.

Rien de plus éloigné de ce caractère que l'étoit nôtre Savant Anglois. Voici un trait par où vous en pouvez juger, & dont j'ai été témoin. J'étois en Angleterre lors que la Reine *Anne* mourut. L'Evêque de *Salisbury*, qui étoit depuis assez long-tems dans son Diocèse, en revint au Mois d'Aout 1714. pour se trouver à Londres à l'arrivée du Roi *George*. Dès que j'eus appris son retour, je lui fis incessamment visite, muni d'une bone Lettre de recommandation, & même d'un Introducteur qui avoit été Gouverneur de Mrs. *Burnet* ses Fils, & que je conoissois beaucoup. Rien de plus accueillant & de plus gracieux que la réception qu'il nous fit. Après plusieurs Questions obligeantes, qui regardoient nôtre Ville, & quelques Gens de Lettres de mérite qu'il y avoit connus, il fit une Leçon un peu vive à mon Introducteur, à qui il étoit en droit de parler avec franchise. C'étoit un Littérateur qui avoit publié quelques Ouvrages qui étoient proprement des Disputes de Savant à Savant.

„ Etes-vous toujours si échaufé, lui dit-
 „ il, contre ceux avec qui vous avez eu
 „ quelque démêlé? Je ne vous pardonnerai

„ ja.

„ jamais la manière malhonête dont vous
 „ avez traité Mr. *Dacier*. Vous lui avez
 „ dit des injures de Crocheteur „ Un re-
 „ proche si vif, prononcé avec le feu qui
 „ acompagnoit tout ce que disoit Mr. *Burnet*,
 „ embarassa nôtre Home. Il parût interdit
 „ de le voir ainsi poussé, & cela d'autant
 „ plus que la Censure n'étoit que trop fon-
 „ dée. Je ne crû pas devoir tout à fait aban-
 „ doner mon Conducteur ainsi mal mené.
 „ La peine qu'il avoit prise pour moi de-
 „ mandoit que j'essâisse de dire quelque chose
 „ pour sa défense. La Paix d'Utrecht avoit
 „ été conclue il n'y avoit pas longtems. Cet-
 „ te Circonstance me fournit en faveur de
 „ mon Guide, une espèce d'excuse que je
 „ tournai à peu près de cette manière.

„ Milord, je prie vôtre Grandeur de con-
 „ siderer que quand Mr. M. a écrit si vi-
 „ vement contre Mr. *Dacier*, vous étiez en
 „ guerre avec la France. Chacun ataque
 „ l'Ennemi à sa manière, les Soldats avec
 „ l'Epée, & les Gëns de Lettres avec la
 „ Plume. Il me semble que Mr. M. ne
 „ doit pas être pris à partie là dessus, &
 „ que ce qu'il a écrit de trop fort contre
 „ son Antagoniste, doit être range parmi
 „ les Hostilités de l'Angleterre contre la
 „ France. Aujourd'hui que la Paix est
 „ faite, on ne verra plus entre ces Mes-

„ sieurs de Dispute trop échaufée. Ils dis-
 „ cuteront amiablement & avec politesse ,
 „ les Points de Littérature qui demandent
 „ quelque éclaircissement.

L'Evêque sourit de cette petite distinction,
 entre un tems de guerre & un tems de
 paix , mais elle ne lui imposa point. Il
 conoissoit mieux le Personage que moi ,
 & il jugea que la Leçon qu'il venoit de
 comencer demandoit d'être un peu plus
 apuïée. „ Ce sont de terribles Gens
 „ que la plûpart des Savans , reprit-il ,
 „ sur la moindre différence d'opinions ils
 „ se déchirent impitoïablement. Ils sont
 „ beaucoup plus acharnés que les Gens de
 „ guerre , dont on vient de parler Il
 „ faut les envoïer à l'Ecole des Militaire ,
 „ pour y aprendre la modération. Quand
 „ deux Armées ennemies se sont batues ,
 „ on ne voit après cela entre les Officiers
 „ que politesse & générosité réciproque.
 „ On rend justice a l'Ennemi ; & on ne
 „ triomphe point de la foiblesse du Parti
 „ oposé , çome certains Littérateurs triom-
 „ phent d'une faute de leur Adverfaire. Ils
 „ lui insultent come s'ils avoient gagné
 „ une Bataille. A la honte des Belles Let-
 „ tres , dont le but doit être de polir l'Es-
 „ prit, on ne voit point de plus grands em-
 „ portemens que dans certains Savans de ce
 „ genre. Non seulement la Civilité la plus

„ commune est blessée dans leurs Ecrits,
 „ mais la Morale & la Religion elle même.
 „ On est surpris de voir tous les
 „ jours dans les Disputes Littéraires l'image
 „ des Hales, ou des Ports de Mer. Quand
 „ cette humeur mordante d'un Critique,
 „ ajouta t il, se trouve dans la tête chaude
 „ d'un François, malheur qui a affaire à
 „ lui. „ Il finit par l'éloge de quelques
 Savans sages & moderez qu'il avoit connus.
 Il rendit justice sur tout au célèbre *Ezechiel*
Spanheim, qui n'avoit jamais eu de démêlé
 avec personne, & qui par sa sage retenue,
 les avoit sù tous étoufer dès leur naissance.

Reconnoissez-vous, *Monsieur*, dans ces
 judicieuses Réflexions un Protecteur de
 cette branche de la Pédanterie qui consiste
 à relever de petites fautes & à déchirer impié-
 toialement ceux qui n'expliquent pas un Passa-
 ge d'Horace, come nous? Vous trouverez
 seulement peut être un peu trop de vivacité
 dans la Censure du Prélat, mais je vous
 prie de considérer qu'il étoit d'un tempé-
 rament plein de feu, & qu'il est quelque-
 fois permis d'être un peu vif pour ramener
 à la douceur & à la modération ceux qui
 s'en sont écartés. Cette Règle me paroît
 fort juste: Je ne sai si c'est par l'interêt
 que j'ai à la faire valoir, au cas que vous
 trouviez trop de chaleur dans ma Réponse
 aux Journalistes.

Puis que j'ai comencé à vous rendre raison de la première Conversation que j'eus autrefois avec cet Evêque, je vai vous en dire encore quelque chose. Je sai que vous aimez ces détails. A l'ocasion de la Mort de la Reine, & de la Proclamation qu'on venoit de faire du Roi *George*, Mr. *Burnet* nous demanda ce que nous pensions de l'heureuse révolution qui venoit d'arriver. Personne ne prenoit plus de part que lui à cet Evénement. La situation des Affaires sur la fin de la vie de la Reine *Anne*, lui avoit donné lieu de faire de tristes réflexions. Quelle joie pour lui de voir ces sombres nuages dissipez ! Voici à peu près la Réponse que je fis à la Question sur la part que nous y prenions. Je lui fis entendre que nous ne pouvions que nous interesser beaucoup à cette Révolution par les grands avantages qui en reviendroient non seulement à l'Angleterre, mais à la Religion en général ; qu'outre ces raisons qui regardoient tout le Parti Protestant, j'en avois une particulière de m'en réjouir, c'est que ce grand Evénement l'avoit tiré de son Diocèse, sans quoi je n'aurois pas eu le bonheur de le voir & de profiter de ses lumières.

Il nous dit qu'il falloit reconoitre dans la Mort de la Reine, & dans la promptitude de

de cette Mort , un coup de la Providence qui avoit déconcerté toutes les Machinations de la France pour rétablir le Prétendant. Cette digression ne nous éloigné pas autant de nôtre sujet que vous pourriez le croire. Elle nous decouvre ce qui a rendu ce grand Home si odieux à la Societé des Jésuites. C'est le Zèle qu'il a fait paroître pour le Parti Protestant, & dans cette Révolution & dans celle de 1688. Après tout , come l'a dit un Journaliste. „ Quand des Homes de ce mérite „ sont morts, tout ce qui les regarde est „ précieux. La réputation qu'ils ont acqui- „ se se répand jusques sur les moindres „ circonstances de leur vie. Elle leur co- „ munique, en quelque sorte, de la grandeur, „ & les rend interessantes. La conoissance „ exacte de leur Caractère , de ce qu'ils ont „ fait, de ce qu'ils ont dit, semble nous intro- „ duire en quelque manière, dans l'Amitié fa- „ milière de ces Homes rares. Je suis &c.





LETTRE

Sur une Prise d'Habit de Religieuse.

MONSIEUR,

ON vous a dit qu'au commencement de ce Mois, il s'est fait à trois ou quatre lieues d'ici, une Cérémonie qui a attiré bien des Gens de nôtre Ville. Il s'agissoit d'une Prise d'habit dans le Couvent des Ursulines de Gex. Il vous est revenu, dites-vous, que ce jour-là on ne voïoit que Carrosses & Voitures sur cette route, que nos Gênevois seuls remplissoient à peu près l'Eglise où se faisoit cette réception, & que les Gens du lieu eurent la politesse de leur abandonner leurs places.

Vous me marquez là dessus que vous ne vous êtes jamais trouvé à portée, de voir une Cérémonie de ce genre, vous souhaitez que je vous dise ce que c'est en général que ces Prises d'Habit, & que je vous explique ce que celle-ci avoit de particulier, pour mettre tant de gens en mouvement.

Il paroît aux Questions que vous me faites, que vous suposés que j'ai été du nombre des Curieux. Mais je dois vous dire de bonne heure que je suis demeuré tranquillement chez moi tandis que tout couroit à *Gex*. Mais si j'eusse prévu que vous deviez me demander quelque information là dessus, je m'y serois rendu avec les autres, pour tenir de la première main ce que je ne puis vous dire à présent que sur le raport d'autrui. Ne vous attendez donc pas à quelque chose de bien exact. Après tout si mon Narré dérange ou altère quelque chose dans les Cérémonies qui s'observent dans cette solennité, le mal ne fera pas grand. Je prévois que vous voudrez bien vous contenter de savoir la chose en gros, & à peu près.

Il s'agissoit de doner l'Habit de Religion à deux Filles de qualité encore fort jeunes, & qui étoient Sœurs *. Toutes ces circonstances sont intéressantes, & donent, come vous voiez du relief au Sacrifice. Aussi les Gens du Lieu annoncèrent cette solennité fort à l'avance, & quand elle approcha les personnes les plus distinguées de *Gex* eurent la politesse d'inviter toutes leurs connoissances de nôtre Ville.

Q 4 se

* Mesdemoiselles de Chaux de Besançon, Filles de la Marquise de ce Nom.

se trouva fort beau, fit de ce petit Voïage de véritables Parties de plaisir. En voilà plus qu'il n'en faut pour vous expliquer le concours extraordinaire qu'on remarqua ce jour là à *Gex*, & qu'on vous a rapporté come un sujet de surprise.

Si j'ai comencé par la Question particulière, c'est de peur de l'oublier, car dans l'ordre la Question générale devoit précéder M'y voici présentement. Une Fille qui se voue à la Religion doit avoir passé quelques Mois dans le Couvent en Habit séculier, & y faire les mêmes exercices que les Religieuses, pour conoitre le genre de vie a quoi elle se destine. Lors qu'elle a pris son parti, on marque un Jour pour lui doner l'Habit. Dès le Matin on la pare extraordinairement. On lui met tout ce qu'on peut trouver de plus riche & de plus somptueux. On la coëffe de la manière la plus galante. On veut qu'elle paroisse avec tous ses attraits. Pour cela on a recours jusqu'aux Mouches & peut être au Fard. Dès qu'elle est en état d'être produite, on lui done la liberté de faire une petite promenade dans le voisinage, escortée de quelque'une de ses Parentes. Elle va se montrer & prendre un peu l'Air, vraisemblablement pour la dernière fois de sa Vie.

Rentrée dans le Couvent on la conduit

au Chœur des Religieuses, & elle est placée sur le devant de la Grille en spectacle à tous les Assistans. La Grille s'ouvre même dans cette Circonstance par un large guichet, soit pour la mieux voir, soit pour doner lieu à la Cerémonie qui demande nécessairement quelque communication entre la Chapelle grillée des Religieuses, & le reste de l'Eglise.

Vous comprenés bien que cette Solennité comence par la Messe, & on en dit même plusieurs à cette occasion. Lors que celles de *Gex* furent achevées, on invita nos Gènévois à entrer, & on leur avoit fait garder les meilleures places. Alors comença le Sermon de la Véture. Le Prédicateur étoit l'Oncle des Postulantes. Il fit de vives Descriptions de la Vanité du Monde, & des dangers qu'on y court par rapport au Salut. Vous jugez bien qu'un Orateur a un beau champ dans ces occasions, & qu'il peut dire des choses fort touchantes.

Le Sermon étant fini celui qui officioit ce jour là, qui étoit, ou le Directeur du Couvent, ou l'Aumonier, je ne sai pas bien lequel des deux, s'aprocha de la Chapelle grillée. On y voïoit sur le devant deux Messieurs qui faisoient les fonctions de Parains des Postulantes, & qui avoient cha-

chacun un gros Cierge alumé à la main. Plusieurs Religieuses en tenoient aussi à leurs mains dans le Chœur, mais moins gros. Outre les Parais il y avoit aussi deux Maraines, qui étoient deux Dames de qualité, & qui se tenoient de même vis-à-vis des Postulantes.

L'Oficiant s'étant approché de la Grille demanda à chacune des deux Demoiselles si elle étoit bien résolue à entrer en Religion, si c'étoit de son bon gré, si ses Parens ne s'étoient point servis pour l'y porter, de quelque voie de contrainte, directe ou indirecte. Chacune d'elles aiant répondu à ces Questions d'une manière bien satisfaisante, on se mit en devoir de lui doner l'Habit. L'Eclésiastique qui faisoit la Cérémonie comença par une exhortation à renoncer au Monde & à toutes ses vanités, & pour rendre la leçon plus efficace, il l'accompagna d'un coup de Ciseaux dans leurs Cheveux qui en déranger fort la simétrie. Alors les Postulantes disparurent & les Religieuses achevèrent d'exécuter le Tignon, qui n'avoit été qu'un peu entamé. On leur mit ensuite l'Habit de Religion, & pendant ce tems là les Religieuses qui étoient restées au Chœur amusèrent l'Assemblée par le Chant de quelque Motet.

Voici

Voici une autre Décoration. Les Postulantes reparurent habillées & coëffees en Religieuses, au Voile près, qu'on leur mit ensuite en Cérémonie après l'avoir béni à l'Autel, aussi bien que l'Habit. Vous savez que le Voile des Novices est blanc, & celui des Professes noir. La Maraine atacha une Courone de fleurs sur ce Voile, qui y demeura tout ce Jour là. La Novice se jette ensuite au genoux de sa Supérieure & lui demande sa bénédiction Elle la lui done & en même tems un Chapelèt & un Bréviaire, Instrumens d'un grand usage pour une Religieuse. L'Oficiant fait encore quelque petite exhortation, il leur change leur Nom & leur en done de Religion. Toutes les Religieuses embrassent la Novice, elles s'embrassent toutes les unes les autres, & l'on done un grand Repas dans le Couvent.

Il faudroit présentement vous doner le Sens mystique de toutes ces Cérémonies; la Tonsure, par exemple, marque le retranchement de toutes les Vanités du Siécle: Le Voile marque que la Religieuse doit avoir les yeux fermez à tous les Objets du Monde: Tous ces Cierges alluméz qui l'environt, marquent aparemment qu'elle doit être du nombre de ces Vierges sages qui tiennent leurs Lampes alumées

en

en attendant l'Époux. A chaque partie de la Cérémonie on a trouvé quelque Mistère, quelque vûe spirituelle, qui y done un grand prix.

Il me semble, *Monsieur*, que malgré toutes ces belles moralites, je vous entens dire que tout cela est bien peu de chose, & ne méritoit pas qu'on courût le voir avec tant d'empressement. Je me suis attendu que vous trouveriez bien des minucies dans ce détail. Mais à parler en général, ce qui regarde les Monastères de Filles est assez de ce genre, & je n'en ai pas pû changer la nature. Je vai joindre ici quelques Remarques sur cette Cérémonie qui vous feront peut-être plus de plaisir que la Description du Spectacle même, ou son sens mystique. Je vai tâcher de rapeller en vôtre faveur, ce que je puis avoir lû autre fois là dessus, mais principalement dans les Auteurs Catholiques, afin de ne faire de la peine à personne, & qu'au cas que vous envoiez ma Lettre à Neûchâtel, come vous faites quelque fois, elle n'atire aucune Plainte aux Journalistes.

Començons par l'Age où l'on peut entrer en Religion & faire les Vœux. Je vous ai dit que des deux Postulantes l'une avoit seize Ans & l'autre dix-sept. Ne trouvez-vous pas que c'est trop tôt pour choisir un
sem-

semblable genre de Vie? Cependant c'est l'Age qu'a marqué le Concile de Trente. Il déclare que *toute Profession faite avant seize Ans accomplis, & un An entier de Noviciat, seroit nulle.* Il est vrai que plusieurs Evêques proposèrent l'âge de dix-huit Ans, & même ceux de France vouloient qu'on reculât jusqu'à vingt-cinq. Cependant le Décret du Concile a prévalû. Les Papes, afin que les Corps qui leur sont entièrement dévouez, ne manquassent pas de Sujets, ont réglé qu'on pouvoit entrer en Religion de bonne heure, & que même le consentement des Parens & des Tuteurs n'y étoit pas nécessaire. On dit pour justifier le Décret du Concile, que les Jeunes Gens se forment mieux pour cet état de vie; que dans un âge encore tendre, il en coute moins à quitter le Monde que l'on ne conoit pas encore. Aussi dans la Cérémonie que je viens de vous décrire, & où la contenance des Actrices fut fort observée, on crût remarquer que la Cadette prenoit son parti de meilleure grace que sa Sœur. On ajoute que plus on est jeune, & mieux on s'acoutume à ce qu'il y a de dur dans la Règle.

D'un autre côté, on dit contre le Décret du Concile, qu'il faudroit se bien conoitre avant de prendre le parti de se confiner

finer dans un Couvent pour le reste de ses jours. Dans l'age marqué à Trente, les passions sont à peine naissantes, & par consequent on n'est pas en état de délibérer meurement sur un semblable genre de vie, & en bien sentir le *pour* & le *contre*. C'est quelque chose de fort hardi que de prendre un tel engagement à seize ans, où l'on ne conoit guère encore, ni ce qu'on est, ni ce qu'on quite, ni à quoi on s'oblige. On a beau se renfermer dans un Cloître, toutes les passions ne naissent pas du dehors. Et si elles s'éveillent après un engagement pris dans un âge si tendre, croit on qu'on puisse excuser de témérité une Loi qui ne laisse point de tetour? C'est le Père Courraïer qui me fournit cette judicieuse Reflexion *. S'obliger de si bonne heure à une chasteté perpétuelle, n'est ce pas se charger d'un joug dont on ignore absolument la pesanteur & faire un sacrifice dont on ne conoit point l'étendue? Le tempérament se fortifie dans la suite, les passions se font sentir, & l'on devient la proie de mille desirs & de mille regrets. On sent alors la pesanteur des chaînes dont on s'est chargé parce qu'on ne les conoissoit pas. Et fera t-il tems de se repentir lors que le sang venant à bouillonner dans

* Concile de Trente, T. II, p. 734.

dans les veines inspirera de criminels efforts pour secouer un joug insupportable, qu'on s'est inconsidérément imposé?

Vous trouverez peut être, *Monsieur*, que c'est là mettre les choses au pis. J'en conviens, mais je croi que vous reconoitrez aussi avec toutes les Persones sages, qu'il est impossible que ces engagemens prématurez se soutiennent avec autant de fermeté que s'ils avoient été pris avec conoissance de cause. Mais afin que vous ne me reprochiez pas d'avoir outré les choses, je vais bufler d'un ton. Je vous transcrirai ici quelques Vers d'un Poëte galant, qui veut détourner sa Maitresse de se faire Religieuse avant qu'avoir conu le Monde & s'être un peu conu elle même. Voici coment il lui parle.

*C'en est donc fait, mon aimable Julie,
Il faut vous perdre au plus beau de vos jours:
Vous renoncés aux plaisirs, aux amours,
Aux agrémens, aux douceurs de la vie.*

Il lui marque ensuite fort vivement les regrets de ce que ses beaux yeux vont être cachez sous un voile, & sa belle gorge sous une guimpe, après quoi il continue de cette maniere.

Ces beaux Cheveux, dont le Dieu de Cithère
 Auroit formé ses plus aimables nœuds,
 N'orneront plus une tête si chère !
 La Liberté, ce don si précieux,
 Vous l'immolés aux volontés d'un autre,
 Vous la liés par des vœux indiscrets,
 Vous qui savés triompher de la nôtre
 Par la douceur de vos naissans attraits !
 Pensez-vous donc que la Nature sage,
 De tant d'apas, de graces, de trésors,
 Ait enrichi votre Ame & votre Corps
 Pour n'en pas faire un innocent usage ?
 De tous ces dons que le Ciel vous a faits,
 C'est abuser avec ingratitude,
 Que de cacher dans une solitude
 Tant de présens pour n'en user jamais.
 Non, je ne puis sans répandre des larmes,
 Voir enterrer tout vivans tant de charmes.
 Du moins avant d'entrer dans ce Tombeau,
 Et de quitter ce Monde qui vous aime,
 Connoissés le, connoissés vous vous même,
 Le sacrifice en sera bien plus beau *.

Ce Stile galant ne laisse pas de renfermer des Conseils judicieux. Le desir de se consacrer à la Religion n'est quelquefois qu'une ferveur passagère, & une saillie indiscrete de Devotion. Ségrais disoit assez plaisamment, que cette fantaisie d'entrer

dans

* Epître à Julie qui vouloit se faire Religieuse.

dans un Couvent étoit la Petite Vérole de l'Esprit humain chez les Catholiques, & que cette Maladie prenoit ordinairement entre quinze & dixhuit ans ; que la plupart en demeurent marqués ; ce sont ceux qui se repentent d'un pareil choix.

Une Question beaucoup moins importante que celle de l'âge où l'on doit faire ses Vœux, c'est celle qui regarde la Parure extraordinaire des Persones du Sexe qui vont entrer en Religion. Ce renoncement au Monde se fait toujours avec un appareil fort mondain. Plusieurs Catholiques Rom. ont été blessés de cette discordance. Sur la fin du Siècle passé. un sage Ecclesiastique traita cette pratique d'abus, dans un petit Ouvrage, intitulé, *La modestie des Postulantes*. Ce Livre a pour but de bannir des Couvens cette Magnificence profane, ce reste de Luxe qui convient si peu à une Religieuse qui se consacre à Dieu. Cette Cérémonie devoit être exemte de toute vanité, puis que c'est un Acte solennel de renonciation à toutes les Vanités de la Terre. Cet Auteur tache de deviner quelle raison on a eu pour établir un semblable usage. Les Mères dans cette dernière occasion où leurs Enfans renoncent à tout pour jamais, ont crû, dit-il, marquer un reste de tendresse, par cette espèce de

dépense & de profusion. Mais après tout, à quoi aboutit cet appareil ? A faire dire que ce sont des Victimes que l'on couronne de fleurs en les conduisant à l'Autel.

Les Filles qui jouent le principal Rôle à ce Spectacle, peuvent avoir aussi leurs raisons secrètes pour agréer ces Ornemens. Ceux qui ont imagine cette Pompe mondaine dans cette circonstance, semblent les avoir servies selon leur goût. Elles ne sont pas fâchées en se présentant aux yeux du Public, de la manière la plus avantageuse, de faire voir qu'elles pourroient encore figurer fort bien dans le Monde, & que le Couvent ne doit point être regardé à leur égard come une retraite honorable de la Laideur & de la Vieillesse. C'est pour faire valoir le Sacrifice qu'elles font, qu'elles sont bien aises de réhausser ce qu'elles ont de beauté par tout ce qui peut lui donner plus d'éclat. Voilà selon ces Auteurs, les sentimens secrets qui ont autorisé la coutume de parer de riches Habits une Postulante qui va prendre le Voile. Il conclut qu'il vaudroit mieux apporter à cette Cérémonie un extérieur modeste, convenable au lieu & à l'action.

Cette vaine magnificence est contraire à l'humilité dont on va faire profession, elle peut rapeller des idées mondaines, capables

pables de troubler l'Âme & de la rendre irrésoluë. On a beau dire que tout cet Equipage mondain ne paroît là, que pour fouler aux piez le Luxe avec plus de solennité, & pour montrer plus sensiblement le mépris qu'on en fait. C'est là un mauvais prétexte, puis que ces moïens pour faire mepriser le Monde sont encore plus propres à le faire aimer. Il est fort à craindre que cet étalage si brillant ne donne du degout pour la tristesse & l'austérité du Cloître. Il n'est pas prudent de braver les Vanités du siècle, c'est assez de s'en détacher sincèrement & à petit bruit. Le Cœur n'y retourne que trop du fond même du Couvent.

Quand même nous suposerions la Postulante parfaitement asermie contre les tentations, ceux a qui elle s'offre en spectacle ne le sont pas. Nôtre bon Eclésiastique fait voir enfin qu'une belle Personne, qui sur son depart du Monde vient ainsi le braver, manque tout à fait de charité. Elle peut naturellement blesser quelqu'un des Assistans, alumer une violente passion dans son Âme, à laquelle il n'y aura plus de remède. Quel scrupule ne devoit donc pas se faire une Vierge sur le point de faire Vœu de chasteté, de donner lieu à des desirs impurs, par des agrements empruntés & par une parure indecente ?

Une petite Cérémonie bien opofée à celle que je viens de décrire, & qui la fuit immédiatement, c'est la **Tonſure**. Des Cheveux bien frilés & poudrés avoient fort contribué à parer nos Poſtulantes, mais je vous ai dit qu'on fit main baſſe ſur cet Ornement mondain. En liſant cette circonſtance, ne vous êtes vous point rapellé la Prophétie d'Ifaïe, qui dit, *que les Filles de Sion, qui avoient trop fait parade de leurs Cheveux, les perdroient tout à fait* *. Cette Prédiction s'eſt accomplie ici à la lettre, mais avec cette différence, que ſous l'Evangile ce n'eſt point une punition de la Vanité, mais un ſacrifice volontaire que les Vierges Chrétiennes veulent bien faire en ſe conſacrant à Dieu.

J'ai eu la curioſité de remonter à la première origine de cette pratique dévote. Voici ce que j'ai trouvé de plus ancien dans le Chriſtianisme. L'Histoire Eccléſiaſtique m'a appris que le Moine *Euſtathe*, dès le IV. Siècle, voulut perſuader aux Perſones du Sexe de ſe faire couper les Cheveux par dévotion & par humilité. Mais il fut vivement contredit en cela. On a une Loi de *Théodoſe* le Grand qui ordonne d'interdire l'entrée de l'Egliſe, & la participation aux ſacrés Miſtères aux Femmes

qu;

* Pro criſpanti crine calvitium, Ifaïe III. 24.

qui contre les Loix divines & humaines , auront fait raser leurs Cheveux. Et cela sur ces paroles de St. Paul *qu'il est malhonête à la Femme d'être rasée **. Vers le milieu du IV. Siècle il se tint un Concile à *Gangres*, Ville Archiépiscope de l'Asie Mineure, dont le but étoit de condamner les Erreurs d'*Eustathe*. On y défendit sévèrement la nouvelle espèce de mortification que ce Moine avoit imaginé. On prononça Anatème contre les Femmes qui, en se dévouant au Service divin, font raser les Cheveux que Dieu leur a donés pour marque de sujettion & d'obéissance **.

Que dites vous, *Monsieur*, du changement qui est arrivé à cet égard? On est passé du blanc au noir, & il ne seroit pas facile de remettre les choses sur l'ancien pié. Suposons qu'un Evêque l'entreprit aujourdui, & que dans la Cérémonie d'une Véture, il ordonat de conserver les Cheveux à la Postulante, il ne seroit point obéi. Malgré lui on feroit le Procès au Tignon si bien frisé & poudré. La Supérieure, aussi inexorable que la Parque, seroit

R 3

jouer

* I. Corinth. XI. 6.

** Si Mulier propter divinum cultum, ut æstimat, crines attondeat, quos ei Deus ad subjectionis materiam tribuit, tanquam præceptum dissolvens obedientiæ, Anathema. Dom Calmet a rapporte l'Original Grec dans son Comment. sur I. Cor. XI. 6.

jouer impitoyablement ses Ciseaux & abattroit tout. Le Prélat auroit beau faire ronfler les Canons du Concile de *Gangres*, on se moqueroit de ses Anatèmes, & il risqueroit d'être anatématisé lui même, en s'opposant à ce retranchement, qu'on regarde come essentiel dans cette Cérémonie.

Dom Calmet, dans son Coimentaire sur le Chap. XI. de la Ire. aux Corinth. n'a point dissimulé ce Décret du Concile de *Gangres*. Il tache seulement de l'é luder, aussi bien que la déclaration de l'Apôtre, qu'il est honteux à une Femme d'avoir les Cheveux coupez, ou d'être rasée. „ Les „ Vierges Chrétiennes, dit-il, qui par un „ mouvement d'une piété particulière, & „ pour marquer un plus grand éloignement „ du Monde, se font couper les Cheveux, „ ne font rien contre l'intention de St. „ Paul. Elles en usent ainsi pour conser- „ ver plus sûrement leur Virginité, pour „ garder une plus grande modestie, en „ se privant ainsi de ce que la Nature leur „ a doné pour l'ornement de leur tête. Après tout, ajoute t il, cette Cérémonie se fait du consentement & avec la bénédiction de l'Eglise & des Prélats qui la gouvernent. Je conviens avec lui que la Religieuse est suffisamment autorisée par ses Supérieurs, & qu'elle peut en sûreté de conscience sacrifier

fier sa Chevelure. Mais il faut qu'il convienne aussi qu'il n'est pas exactement vrai, comme on le dit ordinairement, que les Usages Monastiques ne varient point, & que les Habits de Religion sont les mêmes dans tous les tems. La Mode exerce ses caprices jusques dans le Sanctuaire. Dans un Siècle, elle a voulu qu'on conservât les Cheveux aux Personnes qui entrent en Religion; quelques Siècles après elle a ordonné tyranniquement qu'elles fussent entièrement tondues.

Mais, *Monsieur*, c'est une bagatelle que la perte de leurs Cheveux: Ce sur quoi nous devons les plaindre véritablement, c'est sur la perte de leur liberté. Vous sçavez que presque toutes les Religieuses sont recluses, ce qui fait de leur Monastère un Tombeau où elles s'enterrent toutes vivantes. Dans les anciens tems, comme le VII. & VIII. Siècles, on voit dans l'Histoire de France la fondation de plusieurs Couvens de Filles, mais qui n'étoient point astreintes à la Cloture. „ Les Vierges Chrétien
 „ nes, dit le P. Courraier, qui avoient
 „ autrefois pris la résolution de vivre dans
 „ la continence, n'étoient point obligées à
 „ garder la Cloture, & n'avoient pour
 „ Gardiennes de leur Vertu que leur ré
 „ solution & leur modestie. On crût dans

„ la suite que cette barière étoit trop foible
 „ contre les tentations du dehors, & que
 „ le moïen le plus propre d'assurer la pu-
 „ deur, étoit d'éloigner toutes les occasions
 „ de la bleffer. Cela fit imaginer la né-
 „ cessité de la Cloture, à laquelle les Filles
 „ vertueuses ne sentirent pas de répugnan-
 „ ce & qu'on crût nécessaire pour celles
 „ qui étoient foibles. De là ce grand
 „ nombre de Canons, qui prescrivent la
 „ Cloture sous peine de l'Excommunication,
 „ quoi qu'il y ait toujourns eu quelques
 „ Sociétés particulières, qui ne s'y sont pas
 „ obligées. Le Concile de Trente, dans
 „ un de ses Décrets de Réformation est
 „ fort rigide sur cette Cloture*.

Cette circonstance, jointe aux autres ri-
 gueurs de la Règle rend quelque fois fort
 triste le sort d'une Religieuse : Voici co-
 ment un Jurisconsulte moderne nous l'a
 dépeint. La Cloture, dit-il, met une
 grande différence entre la condition d'un
 Religieux & celle d'une Religieuse. Les
 premiers, quoi qu'ils aient renoncé au
 Monde, n'en sont pas tout à fait dehors.
 Ils sont atachés par une grande Chaine qui
 leur permet d'aller quelquefois dans le Mon-
 de, & de revenir ensuite dans leur Cou-
 vent.

* Concile de Trente, T. II. p. 732.

vent. Ils ne peuvent pas jouer la Comédie sur le grand Théâtre du Monde, mais ils peuvent aller au Parterre la voir jouer. Voilà un adoucissement à leurs peines. Mais une pauvre Religieuse, enfermée dans son Cloître, où elle est bridée par une Chaine extrêmement courte, qui ne lui permet pas de sortir de l'enceinte qu'on lui a prescrite, doit beaucoup souffrir pour peu que son sacrifice ait été forcé. Les Femmes ont l'imagination plus vive que les Hommes. Sur ce pié là on peut juger combien celle d'une Religieuse est ingénieuse à la tourmenter, avec quelles couleurs le passé, le présent sont envisagés, & comment elle creuse dans l'avenir. Rien de plus beau à ses yeux que la perspective du Monde qu'elle voit en éloignement : Rien de plus affreux que la Vie de Religieuse, que, malheureusement pour elle, elle voit de trop près. Mais un de ses tourmens le plus insupportable, c'est d'être condanée à vivre avec des Persones pour lesquelles elle se sent quelquefois une antipatie invincible, & sur tout de vivre dans la dépendance d'une Supérieure, que le plus souvent elle ne peut souffrir, de se voir exposée continuellement à sa tyrannie & à ses Caprices.

Le Vœu d'obéissance joint à la Cloture, est un Joug des plus pesans. Vous savez, *Monsieur*, qu'une Religieuse promet d'obéir toute sa vie à la Supérieure de la Maison où elle s'est vouée à Dieu. Par-là on s'affujettit, non seulement à ses ordres, raisonnables, mais à ses fantaisies, à ses bizarreries, & à toutes ses duretés. La jalouse de domination des personnes qui sont à la tête d'une Communauté, doit couter cher à celles qui se sont mises aveuglément sous leur dépendance.

Je sai bien que l'on répond ordinairement qu'avec le tems on s'acoutume à tout, même à ce qui faisoit le plus de peine dans les comencemens; que la Grace vient au secours de la Nature, que l'amour de Dieu, le zèle de Religion aplanit tout, que ce qui paroît dur & insupportable aux Gens du Monde ne coute rien à une Fille véritablement apellée. Je ne veux point contester là dessus. Je reconoitrai, si l'on veut, qu'il y a beaucoup de Religieuses qui soutiennent leur état sans la moindre ombre de repentir & de retour dans le Monde, qu'il y en a même plusieurs qui trouvent du plaisir dans les épines du Cloître. Je voudrois seulement que les Exercices de Dévotion des Couvens fussent un peu plus propres à nourrir la Piété.

Je

Je ne toucherai qu'un seul Article sur lequel on ne peut que se récrier, c'est l'usage continuel du Latin dans toutes les Dévotions des Religieuses. Il ne s'agit pas présentement d'entamer la Controverse sur le Service en Langue inconnue. Mais il me semble que de pauvres Filles destinées à prier Dieu, ou à chanter ses Louanges, la plus grande partie de leur vie, devroient avoir la consolation d'entendre ce qu'elles disent. C'est là le seul moïen d'exciter de bones pensées dans l'Esprit & de pieux sentimens dans le Cœur.

Le sage Rollin dans son *Suplément à la manière d'enseigner les Belles Lettres*, a très bien senti que les Religieuses, en chantant ou récitant l'Office de l'Eglise, ne devroient pas faire la fonction d'un Echo, qui répète des mots sans y rien comprendre.

„ C'est à ces saintes Vierges, qui sont les
 „ Anges de la Terre, non seulement par
 „ leur pureté, mais par l'honneur qu'elles
 „ ont d'être occupées continuellement à
 „ chanter les Louanges du Seigneur; c'est
 „ à elles que David semble adresser ces
 „ paroles d'un *Plaume*, *Chantez, Chantez*
 „ *des Psaumes à nôtre Dieu, mais chantez*
 „ *les avec goût & avec intelligence*; come
 „ s'il leur disoit: Les Psaumes que pro-
 „ nonce vôtre bouche, sont la moindre
 „ par-

„ partie du Tribut que vous devés à vô-
 „ tre Dieu. L'Esprit doit en avoir l'intel-
 „ ligençe & le Cœur les sentimens,,. Mais
 quel est le moïen d'y parvenir? Je suis
 sûr, *Monsieur*, que vous en imaginés un
 fort naturel. Ce seroit de faire parler
 François le Bréviaire. Mr. Rollin n'a pas
 osé le dire, mais il a exhorté les Religieu-
 ses à aprendre le Latin, ce qui est impra-
 tiquable.

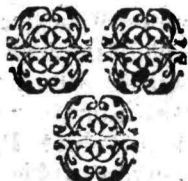
Un autre Auteur, en laissant les choses
 sur le pié qu'elles sont, a essaïé de faire en-
 tendre raison aux Religieuses sur ce qu'el-
 les n'entendent point l'Office de l'Eglise
 qu'elles sont, obligées de réciter. Voici
 les vues pieuses qu'il leur propose. Elles
 „ doivent, dit il, s'unir aux Créatures in-
 „ sensibles qui louent Dieu par un langa-
 „ ge muet qu'elles n'entendent pas. Elles
 „ doivent être bien aïles, par un Esprit
 „ de pénitence, d'ignorer les choses dont
 „ elles devroient être le plus instruites.
 „ C'est assez que leurs lèvres loïent Dieu.
 „ Elles doivent se soumettre avec humi-
 „ lité à l'ignorance des Langues, dont la
 „ confusion est le juste châtiment de l'Or-
 „ gueil de ceux qui avoient entrepris la Tour
 „ de Babel. Une Religieuse doit s'ima-
 „ giner qu'elle est un Instrument de Mu-
 „ sique,

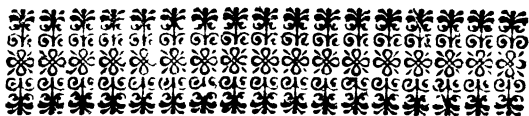
„ fique, & que les paroles que le St. Es-
 „ prit lui met dans la bouche, sont come
 „ le soufle qui anime les Orgues dont on
 „ se sert si utilement dans les Eglises. C'est
 un Archevêque de Bourges, qui mit toutes
 ces belles raisons dans un Catéchisme
 qu'il imprima en 1694. *. Vouloit-il
 consoler les Religieuses, ou se moquer
 d'elles? Je vous en laisse Juge.

Je suis &c.

GENEVE ce 28. Septembre 1745.

* Journal des Savans 1674. p. 314. Edit. in 4to.





R E P O N S E

De Mr. à la Lettre de Melle**, inserée dans le Journal Helvét. Août page 124.*

IL est donc vrai que vous souhaitez que je m'éloigne de vous ; & que nous nous séparions pour jamais. Comment avez vous pû prononcer un Arrêt si funeste , & porter un coup mortel au Cœur le plus tendre & le plus sensible ? M'enviés vous l'air que vous respirés , & le plaisir de suivre vos pas ? Pouvés vous m'empêcher de vous voir & de vous aimer ? Quelque autorité que vous aïés sur moi , ne pensés pas que je puisse suivre vos Ordres & m'arracher des Lieux que vous habités. Trop de motifs m'attachent à vous. Ha ! Pourrois-iem'en éloigner sans perdre la Vie & l'Honneur ! Une profonde tristesse me suivroit par tout , & consumeroit bien tôt des jours qui ne coulent que pour vous. On diroit que vous ne m'avez banni de vôtre présence que parce que vous vous défiés de vôtre Vertu & de la mienne ; que j'ai formé des Vœux téméraires , & que vous avés craint
d'y

d'y fuomber. On atribuera à vôtre foiblesse cette force d'Ame, ou plutôt cette barbarie, qui vous oblige à sacrifier ce que vous avés de plus cher. Vous savés cependant, *Mademoiselle*, que je ne vous ai jamais rien demandé qui puisse blesser les bienséances & la Vertu la plus austère. *Le jour n'est pas plus pur que le fond de m n Cœur.* Le respect que j'ai pour vous égale du moins la passion que vous m'avés inspirée; mais pourquoi faire ici de comparaison? Mon Amour ne peut se comparer qu'à mon Amour même. Lors que je vous vois, mes yeux n'aprenoient que vous étiez belle, autant que les vôtres me disoient que vous étiez tendre. Quand j'étois forcé de vous quitter, mes regards vous suivoient de loin, & sembloient vouloir vous retenir. Avec quelle impatience n'atendois je pas vôtre retour. Quels tendres reproches lors qu'il tarδοit trop long tems, & quelle délicieuse satisfaction quand vous calmiés mes plaintes, & que je pouvois vous contempler à loisir! Je vous fais ici, *Mademoiselle*, un aveu naïf de mes sentimens.

*Mais d'un aveu si téméraire
Ne vous allés pas allarmer;
Pouvés vous vous montrer sans plaire?
Peut on vous voir sans vous aimer?*

Je me rapelle ce Jour où je fus forcé de suivre mon Oncle à sa Campagne : On ne négligeoit rien pour me faire passer le tems agréablement ; les plaisirs se succédoient les uns aux autres ; mais je n'avois pas celui de vous entendre ; & tous les autres m'étoient insipides. J'étois en Compagnie sans y être ; vôtre idée seule m'occupoit : Au milieu des Jeux & des Ris , une sombre mélancolie étoit répandue sur mon visage ; & je ne pûs m'empêcher de graver sur l'écorce d'un Arbre ces Vers-ci :

*En vain dans ce Champêtre Azile ,
On voit avec la Paix régner tous les Plaisirs ;
Mon Cœur n'en est pas plus tranquile ,
Es l'Amour , malgré moi , m'arrache des soupirs.*

Quelque tems après , cet Oncle qui m'aimoit si tendrement vint à mourir & me fit son Héritier. Après lui avoir donné les regrets & les pleurs que je lui devois , je me félicitai de pouvoir partager avec vous les Biens qu'il m'avoit laîssé. Vous savez avec quel empressement je vous en fis la proposition ; & quel fut mon désespoir lors qu'une fausse délicatesse vous empêcha de l'accepter. Vous craigniez, *dites vous*, qu'on ne vous acufât de vous déterminer par des vûes d'intérêt , & d'en vouloir plus

plûtôt à ma Fortune qu'à ma Personne. Mais n'avois je pas des preuves du contraire, & qu'importoit à vôtre bonheur & au mien l'opinion du Public? Avec quelle générosité ne m'aviés vous pas assisté lorsque je manquois de tout? Vos Dons prévenoient mes desirs; & vous refusés à vos propres besoins ce que vous acordiés aux miens. A présent que je suis en état de reconoitre vos bontés, vous me rendés ingrat malgré moi, & pour vous plaire il faut que je manque de reconoissance. Cependant,

*Les Dieux, vôtre auguste Modèle,
Qui sont, ainsi que vous, justes & bienfaisans,
N'ont jamais refusé l'Encens,
Qu'oseroit un Cœur pur & fidèle.*

En vain ai je essayé de tromper vôtre scrupuleuse délicatesse, vous avés refusé tous mes Présens, sous quelque titre qu'ils vous fussent oferts. Je voulois vous donner mon Portrait, enrichi de Diamans; vous ne voulutes le recevoir, qu'après en avoir détaché vous-même les Diamans que vous m'obligeates de reprendre. Je me souviens encore, car les Amans se rapellent tout, qu'un Jour que je ne pouvois vous quitter, vous me fites souvenir, en regardant vôtre Montre, qu'il étoit tems de se retirer. Je brisai de

S dépit

274 JOURNAL HELVÉTIQUE
dépit cette Montre, qui bernoit le plaisir
que j'avois à vous voir & à vous enten-
dre. Je crûs, qu'en réparation de ma faute,
vous ne refuseriez pas une Répétition d'Or,
que je vous envoiai le lendemain avec
ces Vers,

*Montre, dont la subtile adresse
Mesure trop juste le tems ;
Prolonge les heureux instans,
Qu'Iris accorde à ma Tendresse.
Quand l'Amour me conduit aux pieds de ma
Maîtresse,
Les Jours pour moi sont des Momens.
Si l'on consulte les Amans
Le Tems passe toujours avec trop de vitesse.*

Vous lûtes les Vers en souriant, mais la
Répétition n'eût pas un meilleur sort que
les Diamans, & quelque mince que fut
ce Présent, vous ne voulutes pas l'accepter.

Immédiatement après la Mort de mon
Oncle, je vous envoiai une Promesse de
Mariage, avec un dédit de *Quarante-mille
Francs*; mais avec quel dédain ne la déchirates
vous pas en ma présence! Mon Cœur,
disiez-vous; étoit le seul Don digne de
vous, & vous ne vouliez d'autres engage-
mens & d'autres liens que ceux qui étoient
formés par l'Amour & la bone foi. Après
de

de si grands témoignages d'un parfait désintéressement, qui pourroit vous soupçonner d'avoir des vûes basses & intéressées ? Peut-on vous conoitre sans rendre justice à la noblesse de vôtre Ame, & à la grandeur de vos sentimens ?

N'est ce pas vous, *Mademoiselle*, qui avés formé mon Cœur & mon Esprit, & si j'ai quelques Connoissances & quelques Vertus, n'est-ce pas à vous à qui je les dois ? J'étois né avec quelque chose de dur, avec une impatience & une vivacité qui enflamoient mon Sang & qui aigrissoient mes Amis : Mon Orgueil ne pouvoit souffrir aucune oposition ni aucune résistance. Vous avez sù adoucir peu à peu mes Mœurs, me rendre sensible aux Maux d'autrui, me faire écouter la Raison, lors même qu'elle heurtoit le plus mes sentimens & mes idées. A vôtre exemple, j'ai tâché de me rendre doux, modeste & docile. Pour vous plaire, j'ai plié mon humeur à la vôtre ; j'ai surmonté la fougue de mon Temperament, & j'ai fait mes efforts pour devenir honête Home. Que n'avés vous pas fait encore pour éclairer mon Esprit & pour me perfectioner le Goût ? A l'aide de vôtre aplication & de l'excellente Education que vous avés reçüe, il y a peu de bons Livres que vous ne soies capable de lire

& d'expliquer. Quels fruits & qu'elle utilité n'ai je pas retiré de vos lumières ? Les Observations que vous m'avez engagé à faire sur nos meilleurs Ecrivains, sont plus vôtre Ouvrage que le mien, puisque je ne les ai faites que sur vos propres Remarques. J'admirois sur tout avec quel discernement & quelle justesse, vous saisissiez le caractère propre à chaque Auteur, & ce qu'il disoit de plus important & de plus curieux sur la Matière qu'il traitoit. Vous me faisiez sentir que le beau est de tous les Genres ; que toutes les Etudes s'aident réciproquement & se réunissent dans un Objet comun, qui est le bien & l'agrément de la Société. Vous me faisiez encore remarquer qu'elles ont toutes un côté lumineux, & un autre obscur, dans lequel nous ne saurions pénétrer : Ou les choses sont trop loin de nous, & nous ne saurions y atteindre ; ou elles sont trop près, & nous ne pouvons les saisir : Trop petites elles nous échappent ; trop grandes nous ne saurions les embrasser. Chaque Science ne contient qu'un petit nombre de Vérités, qui ne se dévelopent même que par degrés : Au delà de ces Vérités on ne trouve plus que des Ombres & des Chimères. Que j'aimois à vous entendre parler sur le Néant de la Réputation & de la Gloire !

Com.

Combien de Siècles, disiez vous, qui se sont écoulés avant que d'entendre parler d'*Homère*, d'*Aristote*, de *Virgile*, de *Descartes*, & de *Newton* ! Combien de Nations à qui ces Noms célèbres sont parfaitement inconnus ! Qui nous assurera qu'ils ne seront pas effacés par d'autres Noms plus illustres encore ? Pour aquerir ce que l'on nomme une grande Réputation, combien ne faut-il pas réunir de circonstances différentes, & favorables ? Combien de talens supérieurs, perdus pour la Société, si quelqu'une de ces Circonstances vient à manquer ? Combien de Persones qui abrègent véritablement leur vie pour parvenir à une Immortalité imaginaire ? Peut-on en effet appeler *Immortalité*, une Réputation qui est renfermée dans un petit nombre de Siècles qui est bornée par des Mers & des Montagnes, qui, au delà du Tombeau, ne sera pas même un bruit pour nous, & qui plus fragile que le Monde, doit s'évanouir avec lui ? Quelles conséquences lumineuses ne tirez vous pas de là ? Puis qu'il n'y a, *ajoutiez-vous*, que nôtre Ame qui doit subsister éternellement après la destruction de nôtre Corps, nous ne devons travailler que pour elle ; & come il n'y a que l'amour de l'Ordre, ou ce qui est la même chose, que l'amour de la Vertu qui puisse la rendre

dre véritablement heureuse, nous devons donc nous apliquer uniquement à devenir sages & vertueux. La Divinité ne nous demandera pas si nous avons été *bons Mathématiciens, bons Poètes, bons Antiquaires*; mais elle nous demandera, si nous avons été *bons Citoïens, bons Pères de Famille, & honêtes Gens*. Voilà les grandes Vérités que vous m'avez apprises, & que j'aimois à entendre. Voilà ce que le fracas du Monde, le bruit des Plaisirs & des Affaires m'auroit empêché d'écouter, si un autre que vous me l'eût annoncé. Il est donc certain que je vous dois, come je l'ai dit, mes Connoissances & mes Vertus. Si vous ne me permettés pas de satisfaire aux Devoirs de la Reconoissance, toutes les Obligations que je vous ai vont retomber sur moi; & ce qui doit vous intéresser d'avantage, si vous m'aimés, c'est qu'il est à craindre, qu'en vous perdant je ne perde tout le fruit de vos Leçons. Je conois mon inconstance & ma foiblesse; vous seule pouvés fixer ma legéreté, & me doner des forces pour faire le bien. Si mon Oncle m'a fait son Héritier, c'est parce qu'il a crû reconoitre en moi les bones inclination que vous y aviez mises; ainsi je vous dois ma Fortune. En la partageant avec vous, je ne ferai que vous restituer ce qui vous appartient. Il n'est plus tems au-

jour.

jourd'hui de rompre une Union fortifiée
 par un long comerce & par des espéances
 flateufes. Si vous prevoïés devoir un jour
 vous féparer de moi, pourquoi ne pas
 m'avertir de bone heure de vôtre deffein ?
 J'aurois fait mes éforts pour m'arracher de
 vôtre présence ; je me ferois défié du pou-
 voir de vos charmes. Ne pouvant vous
 voir fans vous aimer, j'aurois cherché à
 vous fuir, & dans l'impuiffance où je fuis
 de vous oublier, je me ferois du moins sou-
 venu que je ne pouvois faire vôtre bon-
 heur. A présent que vous conoiffés quelle
 est la force de mon Amour, & que je
 vous aime plus que jamais ; à présent que
 ma Fortune autorife le Don que je vous
 ai fait de mon Cœur ; à présent que tous
 les obstacles font levés, & qu'il ne reste
 plus à vaincre que vous même, vous m'o-
 pofés de vains scrupules, & par une fauffe
 délicateffe vous voulés nous rendre mal-
 heureux l'un & l'autre. Lailfés vous flé-
 chir, *Mademoifelle*, à ma fuplication & à
 mes larmes : Vôtre goût deviendra le mien ;
 vos Vertus & vôtre Beauté vous affurent
 d'un Amour éternel. Quand je fuis au-
 près de vous, je crois que l'Air que je ref-
 pire est plus pur & plus ferein ; il me
 femble que tous mes fens font come
 inondés de cette joïe délicieufe que l'on
 ne

ne sauroit exprimer. Que nôtre Union soit aussi durable quelle, est tendre & sincère; qu'il n'y ait que la Mort qui soit capable de la détruire, que vôtre félicité soit la mienne, & que la mienne devienne la vôtre. Que mes yeux ne s'ouvrent le matin que pour contempler vos charmes, & pour voir ce que j'ai de plus cher au Monde. Que nos deux Ames, se confondant l'une dans l'autre, n'en soient plus qu'une; & que les Homes aprennent, en nous voiant, qu'il y a encore des Persones qui savent trouver leur bonheur dans une Tendresse mutuelle & dans la Vertu.

Je suis avec une fidélité inviolable &c.



V E R S

A M. J** E*** R** en lui en-
voiant un Serein de Canarie.

DE ce Jeune Oiseau
Délicat & beau,

Le tendre ramage

Est le témoignage

De mes sentimens;

Il en est le gage.

Tous ses mouvemens

Ses Jeux, son Langage,
Sont les Truchemens
D'un sincère hommage.
Ho ! qu'il est charmé
D'être ton partage !
Cet Oiseau volage
Craint d'être enfermé ;
Mais s'il est aimé
D'un Ami si sage,
Plus qu'un verd Bocage
Il chérit sa Cage.
Puissent ses Accens
Si doux, si touchans,
Flâter ton Oreille,
Quand sur le matin,
Come un franc lutin,
Phœbus nous réveille,
Et que de la Nuit
Repliant les voiles,
Le Jour qui nous luit
Fait fuir les Etoiles !
Alors les Présens
De l'aimable Flore
Dans nos heureux Champs
S'empressent d'éclore.
Progné par ses chants
De la blonde Aurore
Marque les instans,
L'Amour qui l'enflame
Réveille nos Sens ;

Et répand dans l'Ame
 Des attraits puissans.
 L'Oiseau que j'envoie
 Mieux que moi dira
 Quelle est cette joie,
 Qu'en ce moment là
 Nôtre Cœur déploie.
 Ami, prens en soin,
 Au son de ta Lire,
 Bas & sans témoin,
 Il pourra redire
 D'un Cœur délicat
 Le tendre Martire :
 Car sous le Rabat
 L'Amour nous inspire.
 On le voit sourire,
 Quand d'un trait mâlin,
 Il blesse & déchire
 Un petit Mutin,
 Qui bravoit son ire.
 Crain donc son couroux.
 Malgré sa Sageffe
 L'aimable Jeunesse
 Doit craindre sans cesse
 Les terribles coups
 Dont ce Dieu nous blesse.
 De Vœux criminels
 L'Ame déchirée,
 Nous donons entrée
 A ces maux cruels,

Dont

*Dont tous les Mortels ,
Reçoivent l'atteinte.
Hélas les Oiseaux
Vivent sans contrainte ,
Sans crime , sans feinte ,
Sans soins , sans travaux !
L'Homme , seul coupable
Est seul misérable.
La Haine & l'Amour.
Consument nos Ames ;
Leurs funestes flames
Font de ce séjour
Un Lieu plein d'alarmes.
Ho ! qu'il serait doux ,
Si respectant tous
L'aimable Innocence ,
Loin de l'Indigence ,
Nous trouvions en nous ;
Le Bonheur suprême ,
De nous si prochain
Et qu'hors de lui même ,
L'Homme cherche en vain !*

GENEVE le 25. Août 1745.

J: B. T.



NOUVELLES LITÉRAIRES.

INSCRIPTION trouvée à St. Prex.

LIBERO PATRI
COCLIENSI
P. SEVERIVS
LVCANVS
V. S. L. M.

IL y a quelques Mois qu'un Ouvrier travaillant dans une Vigne auprès de St. Prex, y trouva un Pié d'estal de bronze, du poids de trois ou quattres, Livres, sur lequel étoit gravée cette Inscription. On voit bien que c'est un Vœu fait à Bacchus, & où tout seroit aplani, n'étoit le titre de COCLIENSIS qu'on lui done. On ne voit dans les Auteurs Païens aucune Epitète semblable. Il semble donc que ce doit être le nom du Lieu où on lui a érigé ce petit Monument, come si l'on avoit dit, *Au Dieu Bacchus de tel ou tel endroit.*

Resteroit maintenant à découvrir quel est le Lieu où a été faite cette Inscription. La Conjecture tombe assez naturellement sur *Cuilli*, entre Lautane & Vevai, qui n'est pas fort éloigné de St. Prex.

Quand on aura une fois trouvé la Patrie ou la demeure de ce Bacchus, il faudra voir ensuite quelles lumières on peut tirer de cette découverte. Il me semble que cela pourra aider à trouver la date des Vignes du Pais de Vaud, sur quoi l'on manque de Document. Cette Inscription ne sauroit être moins ancienne que le IV. Siècle. Si *Publius Severius Lucinus* a été un Habitant de Cuilli, il y a apparence qu'après y avoir planté une Vigne, il la mit sous la protection du Dieu Bacchus, & que c'est dans cette vue qu'il lui érigea une Statue. Voilà donc des Vignes dans le Pais déjà des ce tems là. On prie les Experts de communiquer leurs Réflexions là dessus.

Il auroit été à souhaiter qu'on eût trouvé là Statue même. La Vérité est qu'on ne l'a pas cherchée assez exactement.

Au reste on ne doit point se défier de la sincérité de ce rapport. Ceci n'a rien de commun avec les prétendues *Antiquités de Coligni* *. Il femble que ceux qui débitent des Inscriptions supposées doivent être regardés come les *Faux Monnoies* de la Republique des Lettres, & c'est là un titre qui n'est pas des plus honorables.

On

* Voyez Journ. Helvet. Juillet 1745. p. 29. & l'Avertissement là dessus dans le Mois suivant.

ON imprime à Paris un nouveau Journal Littéraire, intitulé: *Le Controleur du Parnasse ou Nouveaux Mémoires de Littérature Française & Etrangère, en forme de Lettres, par Mr. LE SAGE DE L'HYDROPHONIE*, comencé le 1er Avril 1745.

Ce nouveau Journal est fait à peu près sur le même plan que les Observations du fameux Abé *Des Fontaines*. Il y en a un Volume entier de quatre Lettres en 16. Feuilles in 12. Caractère de *Cicero*, & de *petit Romain*, pour les Notes qui peuvent s'y rencontrer. Le second en est déjà à la Septième Feuille.

Quoique le prix de ces sortes d'Ouvrages à Paris soit pour l'ordinaire de quatre sols la Feuille, cependant on ne passera celui-ci que sur le pied de *trois sols* de France la Feuille, rendu à Genève, chez Mrs. les *Héritiers Cramer & Frères Philibert*, Libraires, à condition toutefois qu'ils n'entre-ront dans aucuns fraix de Port de Lettres de la part des Acheteurs. Jusqu'ici l'Ouvrage a été par Lettres de trois Feuilles ou environ, de trois en trois Semaines. Le second Volume fini, l'Auteur réduira ses Lettres à deux Feuilles & il en publiera une assez régulièrement tous les dix jours. On les fera tenir dans le même tems ou tous les Mois par les Messageries ou par telle voie que l'on indiquera.

On

On peut aussi s'adresser à *Paris*, à Mr. *Leyrot*,
Banquier, Ruë des Fossés St. Germain.

ON fait une Nouvelle Edition à la *Haïe*
chez Mr. *Jean Neaulme*, des *Causes*
célèbres & intéressantes, par Mr. Goyet de Pita-
val, Avocat au Parlement de Paris, en 22.
Volumes in 8°. Il offre de donner sépa-
rément les 18. Volumes qui avoient paru
à raison de 12. Florins, au lieu de 18.
Fl. qu'ils se vendoitent & les 4. Nouveaux
Volumes à 3. Fl. 10. au lieu de 4. Fl.
10. que ceux qui n'auront pas souscrit les
paieront. On peut souscrire pour cet Ou-
vrage chez *Mrs. les Héritiers Cramer & Fré-*
res Philibert à Genève, en païant 8. Flo-
rins, à compte des 15. Fl. 10. pour les
22. Vol. ou 2 Fl. à compte des 3 Fl. 10.
pour ceux qui ne voudront que les 4. der-
niers Volumes. On paiera L 20. Espèces
de Genève ou L 33 : 10. de France, pour
les 22. Vol. & pour le Port de Hollande
L 3 : 12. de Genève, ou L 6. de France;
& L 4. 10 de Genève ou L 7. 10 de
France pour les 4. Volumes, & le Port
à proportion.

Les quatre derniers Tomes seront aug-
mentés du Plaidoyer du célèbre *Antoine Ar-*
nauld, pour l'Université de Paris, contre les
Jésuites, & de celui de l'Avocat Général
M.:

Marion contre les mêmes. Ces Morceaux curieux ne se trouvent point dans l'Édition de Paris.

LE *Dictionnaire Géographique*, qui s'imprimoit à *Neuchâtel*, dans l'Imprimerie des Editeurs de ce Journal, étant achevé, les Soucrivans pourront faire retirer leurs Exemplaires, en payant encore L. 2. Argent de *Neuchâtel*, ou L. 3. de France, outre les 20. S. courant. ou 30 S. de France que l'on a donné en souscrivant.



T A B L E.

| | |
|--|-----|
| L <i>Ette sur l'Imprimerie.</i> | 195 |
| <i>Remarques sur un Article des Mém.</i> | |
| <i>de Trévoux, concernant Mr. Burnet.</i> | 221 |
| <i>Lettre sur une Prise d'Habit de Religieuse.</i> | 246 |
| <i>Réponse de M.** à la Lettre de M^{lle}**.</i> | 270 |
| <i>Vers à Mr. J. E. R. en lui envoyant un</i> | |
| <i>Serein de Canarie.</i> | 280 |
| <i>Inscription trouvée à St. Prex.</i> | 284 |
| <i>Le Contrôleur de Parnasse.</i> | 286 |
| <i>Nouvelle Edition des Causes célèbres</i> ☞ | |
| <i>intéressantes.</i> | 287 |
| <i>Dictionnaire Géographique.</i> | 288 |